NUMÉRO 51. - JUIN 1951

THONON -LES BAINS

Station Hydrominérale et Climatique
Station de la Jeunesse et des Sports

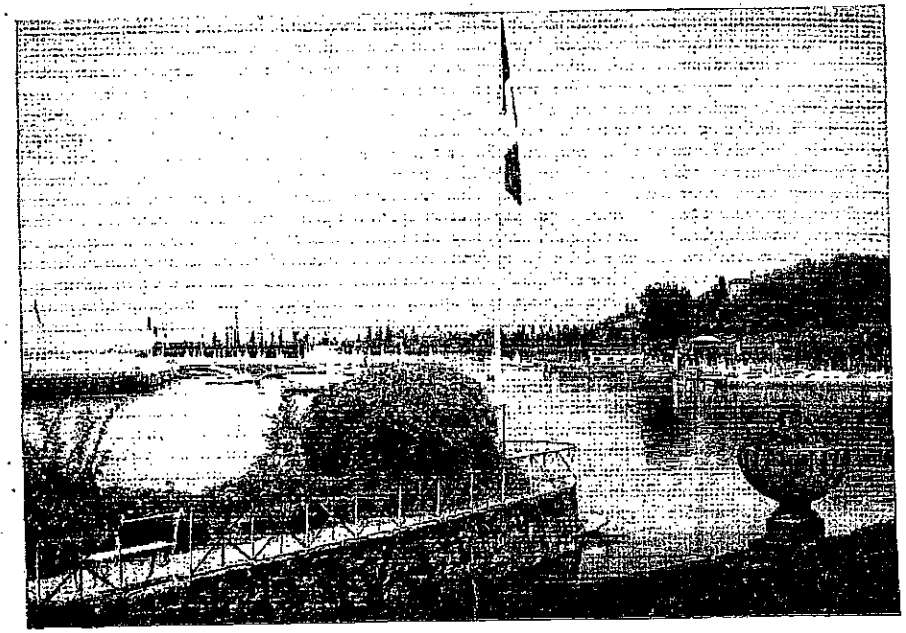

Photo LAMY.

SON PORT BIEN ABRITÉ
spécialement aménagé pour le Yachting
est le rendez-vous des Voiliers du Léman
(DISPOSITIF D'AMARRAGE)

VUE PANORAMIQUE INCOMPARABLE
sur le Léman et la Côte Suisse
depuis les belvédères de la Place du Château,
du Clos de Sonnaz et du Jardin des Ursules

SON PARC des SPORTS - SA MAISON des JEUNES

POUR VOS GOUTERS... *Une seule adresse :*

MÉGEVAND MARC
« AUX DÉLICES »
SES SPÉCIALITÉS GLACÉES
5, Square Aristide-Briand, THONON. — Allo 4.31

« BLANCHE O MATIC »
TREMPE, LAVE, RINCE, ESSORE ET SÈCHE SUR DEMANDE
VOS 4 KILOGS DE LINGE PESE SEC POUR 250 FRANCS

Teinturerie DELHUMEAU
6, Boulevard Carnot THONON-LES-BAINS

"Comte Rouge"
RESTAURANT
Boulevard du Canal, THONON - Tél. 604
Spécialités :
VOLAILLES DE BRESSE — LANGOUSTES — FOIE GRAS

E. Flaquet
RIVES-sous -THONON

LOCATION
ET CONSTRUCTION
D'EMBARCATIONS

PATISSERIE DES ALPES
A. BUTTIN
(en face de l'Eglise), THONON
Téléph. 0.15
MÊME MAISON :
LES GETS : Bar-Dancing, « LE SCHUSS »
Téléphone 0.05

Pour tout ce qui concerne
VOTRE INTÉRIEUR
Maison
Wasserscheid
FABRIQUE DE MEUBLES
fondée en 1835
14, Boulev. Georges-Andrier, THONON
Téléphone 656
Moderne Rustique

BALLASTIÈRE DES DRANSES
Bernard BOUCLIER
VONGY - THONON
Téléphone 4.72
SABLES, GRAVIERS, GRAVILLONS, BALLAST
EMBRANCHEMENTS S. N. C. F.

N° 51. JUIN 1951.

BULLETIN ANNUAIRE
DE LA
Société Nautique du Léman Français
(THONON-ÉVIAN)
S. N. L. F.

Siège social : 30, Boulevard Général-Dessaix, THONON

Placée sous le patronage du YACHT CLUB DE FRANCE
Affiliée à LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU YACHTING A VOILE

Président d'Honneur : M. Paul VIGNET, Ingénieur E.C.P.
Vice-Présidents d'Honneur : Comte Hubert de FORAS,
Me Charles ÉCHALLIER, Avocat,
M. Jacques BELEY, Directeur du Casino d'Evian-les-Bains.

CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 1950-51

Président : M. Louis MICHAUD, Chirurgien-Dentiste, 13, Place des Arts, à Thonon-les-Bains. Tél. 3.77.

Vice-Président : M. Jacques DUFAYS, 3, Boulevard Bel-Air, à Thonon-les-Bains. Tél. 5.91.

Secrétaire : M. Georges MUDRY, Villa « La Savoyarde », 30, Boulevard Général-Dessaix, à Thonon-les-Bains. Tél. 9.04.

Trésorier : M. André ROMANET, 16, Rue Vallon, à Thonon-les-Bains. Tél. 0.19.

Membres : MM. Jean PERRÉ, Rémy DUCRET, Joseph POUPON, Jean PHILIPPE.

Adresser toute la correspondance :
à M. Georges MUDRY, Secrétaire, Villa « La Savoyarde », 30, Boulevard Général-Dessaix, à Thonon-les-Bains (Hte-Savoie).

HOTEL-BRASSERIE-RESTAURANT
DE LAUSANNE
THONON — Place du Château
Arrivée Funiculaire du Port
D. MAULET, Propr.
HOTEL CONFORT — GRANDE SALLE DE RESTAURANT — VUE ÉTENDUE SUR LE LAC
CUISINE SOIGNÉE — SPÉCIALITÉS — BAR
Téléph. 7.13 NOCES ET BANQUETS

Vins en Gros - Eaux Gazeuses et Sirops pur sucre
R. et H. DUSSUD
THONON - Téléphone 116
Bière de Luxe Eaux Minérales

AGENCE MOYNAT
TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
LOCATION
ADMINISTRATION D'IMMEUBLES
7, Place de l'Hôtel-de-Ville, THONON - Tél. 79

HENRI MAGNIN
BIJOUTIER
49, Grande-Rue, THONON
Concessionnaire de la Montre « OMÉGA »
Coupes et Médailles Sportives

1950

Les Augures, seuls, savent ce que l'avenir nous réserve, mais, en se tournant vers le passé, on ne peut dire que l'année du demi-siècle ait fait les choses à demi en ce qui concerne la vie de notre Société.

L'activité fiévreuse qu'elle n'a cessé de manifester au cours de la saison écoulée est là pour en témoigner.

Jamais, de mémoire de Rivaillon, une telle affluence de navigateurs autochtones ou autres ne s'était déversée sur les quais du port.

Il fallut même empiéter largement sur le quai de Ripaille où notre starter planta le drapeau de départ des régates.

Puisque nous en sommes à cette personnalité éminente autant que dévouée, nous devons lui dédier toute notre reconnaissance d'avoir su infuser quelque esprit de discipline à une collectivité, où, jusqu'à son arrivée, le culte de cette vertu n'avait jamais été à l'honneur.

Le secret de sa réussite ? Peut-être faut-il le rechercher dans l'application du droit canon qu'il a substitué à la méthode des coups de fusil, bien qu'au début les résultats n'aient pas été très favorables pour la personne. Allez le voir opérer !

La saison dernière se serait écoulée dans un calme olympien s'il ne s'était présenté certaine compétition royalement dotée par le propriétaire de la plus grande marque

« *Le Remous* »
Face au Débarcadère
RIVES - THONON
BAR René BESSON GLACES

de condiments « In the World ». Comment vouliez-vous qu'à cette occasion, la moutarde ne montât pas au nez de certains concurrents au nerf olfactif particulièrement sensible ? Heureusement, le donateur de la Coupe qui avait, sans doute, prévu ces réactions, avait eu l'heureuse idée de jeter un jeu de voiles au-dessus de l'épreuve et les réactions fâcheuses passèrent ainsi inaperçues.

1950 fut une année radieuse pour nos sociétaires, car non seulement elle leur permit de se nipper à loisir, mais encore de se réjouir gastronomiquement grâce aux multiples coupes en nature allouées par de généreux donateurs que nous laisserons dans l'anonymat pour respecter la discrétion la plus alimentaire.

Les pages réclames de l'Annuaire sont faites pour divulguer l'origine et les vertus des produits que les heureux gagnants ont savourés dans l'intimité.

Continuons à analyser et à apprécier les faits marquants, pour la Société, de l'année du demi-siècle.

Il a été tout naturel que la famille la plus nombreuse de notre communauté fut la première à profiter dans le

Tout ce qui brille à bord du Yacht !

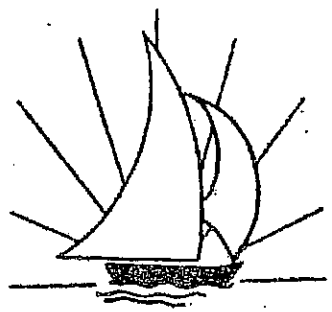

se trouve à la QUINCAILLERIE GÉNÉRALE

L. VANIER

3, Rue Chante-Coq, THONON

Chaînes galvanisées - Cordages - Câbles - Outillage

passé des largesses mises à sa disposition. Mais n'estimez-vous pas, pour l'avenir, que certaines classes de la Société peut-être moins méritantes, reçoivent à leur tour quelques encouragements ?

Nous savons bien que celle à laquelle nous voulons faire allusion « le Requin » est sans aucun doute discréditée par un patronyme trop souvent employé dans un sens péjoratif. Toutefois comme cette famille devient prolifique, nous croyons qu'il serait opportun de lui témoigner un intérêt particulier, ne serait-ce que pour essayer d'apaiser la voracité légendaire de ses enfants.

Dans la branche qui nous intéresse, nous savons bien qu'un des rejetons peut être qualifié de « le muet », mais parmi les autres il existe de suffisamment grandes gueules pour qu'on tente de les clore par l'appât de proies tentantes.

Ne pensez-vous pas que le jeu en vaut la chandelle, comme dit l'autre ?

Hélas, le reste de la famille Senelefienne est composé, en majorité, d'enfants uniques, sans intérêt pour les allocations familiales et ne pouvant guère prétendre qu'au bénéfice des surplus.

Maintenant que le chapitre des choses sérieuses est clos, nous allons passer, si vous le voulez bien, à des questions moins austères.

Pour essayer de vous distraire, ce qui n'est pas toujours commode avec les préoccupations majeures occupant les esprits, à l'heure présente, nous nous permettrons de vous raconter une petite histoire... thononaise.

Depuis longtemps la présence d'une grue, sur le port de Thonon, faisait l'objet des convoitises des usagers.

Les pouvoirs publics qui ne savent rien refuser à notre Association prêtèrent une oreille favorable à la demande du Comité et l'on vit, un beau matin de l'été dernier, arriver dans un coin bien discret du port, en pièces déta-

LIBRAIRIE - PAPETERIE

J. PERRÉ

5, Square Aristide-Briand

THONON - LES - BAINS

LES DERNIERS LIVRES... des Meilleurs Auteurs

chées, l'engin si ardemment souhaité. La pauvre petite grue serait passée, sans doute, inaperçue, si des autorités compétentes n'étaient intervenues pour désigner l'emplacement dévolu à l'exercice de ses fonctions. Et c'est lorsqu'elles voulurent procéder à son érection qu'elles s'aperçurent combien il était difficile de répondre aux désirs des futurs usagers.

C'est à ce moment que quelqu'un paraissant très au courant de la pratique de ces engins déclara qu'il fallait tout d'abord lui flanquer une belle volée.

Devant son assurance le reste de la Commission se rangea derrière lui et décida que tous les membres se réuniraient ensuite, à nouveau, pour essayer l'appareil.

Espérons qu'après s'être entourés de toutes ces garanties la grue pourra être, enfin, mise à la disposition des membres de la Société et qu'ils pourront l'utiliser à leur gré, moyennant une rétribution convenue, à percevoir par le Trésorier dispensateur de ses faveurs.

Tels sont les faits qui nous ont été rapportés par quelqu'un qui avait suivi de très près la question et qui expliquait, du reste, la disparition momentanée de l'objet du litige.

Pour que tous ces beaux projets voient le jour, il faudrait que les empêcheurs de danser en paix arrêtent leurs chinoiseries et mettent un terme à leurs ébats chorégraphiques.

C'est par l'émission de ces vœux pour la tranquillité de l'année nouvelle que nous arrêterons l'élan de notre plume en pensant aux jours heureux qui nous regrouperons sur les rives, à nouveau ensoleillées, de ce lac magnifique dont nous subissons l'attirance et que pour cette raison, c'est certain, on a baptisé « LÉMAN ».

VIET.

CHARCUTERIE

Chamay

4, Rue Pasteur — **THONON**
(Derrière la Poste) - *Tél. 2.25*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

POUR L'EXERCICE 1950

Le vendredi 15 septembre 1950, se sont réunis à l'Hôtel de Lausanne, à Thonon, sous la présidence de M. Louis Michaud, Président, les Membres de la Société Nautique du Léman Français (fondée à Thonon, le 8 octobre 1921), sur convocation individuelle qui leur avait été adressée.

L'ordre du jour est le suivant :

a) *Rapport du Comité de Direction;*
b) *Approbation des comptes de l'exercice* 1950; *Quitus au Trésorier;*
c) *Renouvellement du Comité de Direction;*
d) *Questions diverses.*

Le Président ouvre la séance et dépose sur le bureau les statuts, les pouvoirs des membres absents qui se sont fait représenter et un exemplaire de la convocation.

Sont présents : Mlle Dufays Denise, Mme Portier-Havel Vlasta, Mme Jean Prunier, Mme Christiane Vignet, Mlle M.-T. Dussud, Mlle Inglin, MM. Paul Vignet, Louis Michaud, Louis Pochat, Edouard Lambert, Maurice Portier, Jacques Thiébaut, J.-P. Thiébaut, Philippe Delhumeau, André Romanet, Georges Mudry, Jean Perré, Jacques Dufays, Michel Chamay, J.-P. Demiaux, Paul Patay, Georges Gianola, Jean Philippe, Michel Philippe.

Sont représentés : Mme J. Chamay, Mme Georges Mudry, Mme E. Michaud, Mlle J. Thiébaut, MM. Ch. Dossunet, Jean Prunier, J.-J. Gros, Fernand Chamay, Briallon, Charles Echallier, Geoffroy de la Salmonière, François Dupont, Rémy Ducret, François Marin, Fava, Giraud-Sauveur, Philippe Cruze, Ba-

"Les Mouettes"

Impasse des Mouettes, Rives - THONON
Mme SOUROFF, Propriétaire

TEA-ROOM — BAINS DU LAC — CABINES
PARC OMBRAGÉ — RESTAURANT — Tél. 724

rancy, Louis Vignet, Jean Lemuet, Pierre Fighera, Monod, Rodolphe Wert, Francfort, Bouchet.

RAPPORT DU COMITÉ DE DIRECTION

Mesdames, Messieurs,

Le Comité vous a réunis en Assemblée Générale Annuelle, conformément à l'article 9 de vos statuts, pour vous rendre compte des résultats de l'exercice écoulé.

L'été 1950 s'est écoulé avec des airs assez appuyés et favorables à la voile, pour le plus grand plaisir de tous nos membres navigateurs qui ont pu s'adonner agréablement à leur sport favori.

Notre flottille de Snipes augmentée de cinq unités, soit quinze unités contre dix qu'elle comptait l'an dernier — sous le commandement de M. Jean Perré, Capitaine de Flotte, — a manœuvré d'une façon continue ainsi que les cinq Requins (une unité de plus qu'en 1949) et autres séries de voiliers de la flotte de la S. N. L. F.

En raison de l'augmentation de la flotte des Requins, au cours de la saison, le Comité a été amené à nommer un représentant de cette flotte en son sein. M. Joseph Poupon, consulté à cette intention, a bien voulu accepter cette charge, et c'est ainsi que le Comité, dans sa séance du 7 juillet 1950, a procédé

Elle

SES CHEMISES
CRAVATES
GANTS
ECHARPES
SOUS-VÊTEMENTS

ET

Lui

SES CHEMISIERS
FOULARDS
COMBINAISONS
CEINTURES
BAS

CHEMISIER - BONNETIER
38, Grande-Rue, 38 - THONON

Gaines et Soutien-gorge « Scandale » et « Païva »

à sa nomination provisoire comme membre, nomination que nous vous demandons de bien vouloir ratifier.

De plus en plus nous constatons que le sport de la voile a de nouveaux adeptes; la preuve nous en est donnée par le nombre toujours croissant de voiliers qui vient grossir notre effectif. Aussi, il est réconfortant de constater que le travail de longue haleine et les efforts entrepris précédemment par notre Président d'honneur, M. Paul Vignet — efforts que nous poursuivons — commencent à porter leurs fruits.

Nos Snipistes ont particulièrement été gâtés cette saison pour leurs régates dominicales, puisque nous avons réussi à doter de prix sept de celles-ci, grâce à la générosité de certaines grandes marques françaises. Nous allons essayer de faire encore mieux l'an prochain.

Ces régates qui ont pour but de perfectionner nos équipages ont été suivies avec assez d'assiduité par ceux-ci et, de cette façon, nous ont permis de disputer honorablement d'autres régates plus importantes, entre autres les Régates Internationales de Thonon, les Régates d'Evian, les Championnats suisses et les Championnats du Léman à Morges, la Coupe du Petit Lac à Nyon, la Coupe des Quatre Lacs à Aix-les-Bains pour laquelle nos jeunes et excellents barreurs Michel Chamay et Jean-Pierre Demiaux se sont classés deuxième à un quart de point du premier.

Enfin, un de nos bateaux, équipé par ces mêmes navigateurs, a remporté la seconde place au Championnat National des Snipes au Havre, les 19, 20 et 21 août 1950, place les consacrant ainsi sous-champions de France. Notons que treize flottes de la France métropolitaine et de l'Union Française y étaient représentées.

Nous renouvelons nos vives félicitations à cet équipage de classe qui a permis ainsi de porter bien haut, dans le ciel havrais, le pavillon de notre Société.

Si, comme nous le disions plus haut, le nombre de nos voiliers augmente, nous avons pu nous rendre compte aussi, au cours de cette saison, de l'afflux de nombreux navigateurs vers notre magnifique plan d'eau. Ces navigateurs, tous mordus de la voile, nous quittent enchantés de leur séjour en nous promettant de revenir plus nombreux encore l'an prochain.

Il faudra donc, si nous voulons développer le goût de la voile et amener d'autres yachtmen vers nous, nécessairement parfaire l'équipement de notre port afin de faciliter au maximum la navigation. En premier lieu il serait à souhaiter la mise en place de la grue pour la saison prochaine, cette installation n'ayant pas encore pu être faite jusqu'ici pour des raisons indépendantes de notre volonté.

L'effectif actuel de notre Société est proche d'une centaine de membres, et les rares démissions enregistrées au cours de cet exercice sont largement compensées par les adhésions nouvelles.

Comme vous le constaterez, notre Société se développe chaque année davantage et nous sommes persuadés que ce chiffre ne s'arrêtera pas là.

Le Comité vous propose pour 1951 les taux de cotisations suivants :

Cotisation annuelle des Membres		1.000 fr.
Cotisation annuelle des Membres utilisant le matériel de la Société	Seniors	3.000 fr.
	Juniors	2.000 fr.
Droit d'entrée à la Société		500 fr.

La publication de l'Annuaire 1950 s'est révélée très satisfaisante puisqu'elle a laissé pour la première fois un bénéfice à la Caisse. Nous devons ce gain aux annonces que nous avons pu obtenir des commerçants et industriels de la région, sympathisants de notre Société. Nous envisageons donc la parution d'un Annuaire 1951 qui, nous le souhaitons, vous plaira tout autant que celui de 1950.

Les deux snipes de la Société, qui permettent aux membres juniors de s'initier à la pratique de la voile et qui sont un excellent moyen de grossir le nombre de nos adhérents, ne sont pas restés souvent au mouillage au cours de cette saison et, bien des fois, il s'est avéré que leur nombre était insuffisant. Il serait donc de bonne politique, nous le pensons, d'envisager l'acquisition d'une nouvelle unité lorsque les finances de notre caisse nous le permettront.

Une fois de plus il est demandé à chacun de faire un effort personnel pour le soin du matériel qui est confié au cours de la saison, celui-ci représentant une charge pour notre trésorerie.

Nous renouvelons notre reconnaissance à nos amis navigateurs de la rive suisse pour la sympathie qu'ils nous témoignent fréquemment et qui contribue à faciliter nos relations de clubs nautiques.

Pour terminer nous adressons nos remerciements à tous ceux qui ont facilité la tâche du Comité au cours de cet exercice et qui ont ainsi aidé, d'une manière efficace, au développement de la S. N. L. F. En particulier nous remercions la Municipalité thononaise pour son concours constant à tout ce qui touche la voile, ainsi que pour les magnifiques coupes offertes lors des régates internationales de juillet; la Société des Eaux minérales d'Evian-Cachat pour la remarquable réception dont fut l'objet — dans les salons du Casino — les Présidents des Clubs de Voile du Léman la veille des régates d'Evian, réception renouant les mémorables traditions de l'avant-guerre, ainsi que pour les splendides prix remis aux participants de ces régates; notre sympathique capitaine de flotte, M. Jean Perré, dont le dévouement à la cause de la voile n'est pas méconnu et à qui nous devons les succès nautiques de la saison; notre dévoué secrétaire, Georges Mudry, qui n'épargne ni son temps, ni ses efforts journaliers et qui, bien souvent, sacrifie

de sa vie familiale pour les intérêts de notre S. N. L. F.; enfin, nos starters suisses, M. Kolep, du C. V. L.; M. Varesio, du C. N. G., puis M. Glayre, Président du C. N. F. P. (membre du jury des régates) qui, chaque fois, ont offert aimablement leur concours judicieux.

Nous passons maintenant la parole à votre Trésorier qui va nous mettre au courant de l'état des finances de la Société.

RAPPORT DU TRÉSORIER

Dépenses

Entretien de la Flotte et du matériel	37.238
Organisation des Régates et Coupes	58.310
Secrétariat, circulaires, correspondances, yacht	17.493
Impôt, enregistrement	5.969
Ecussons	13.004
Assurances	6.141
Annuaire	58.933
TOTAL	197.088
Solde en caisse au 15 septembre 1950	27.513
	224.601

Recettes

Solde en caisse au 24 septembre 1949	10.438
Cotisations	50.000
Droits d'entrée	6.100
Vente d'insignes et divers	3.563
Publicité Annuaire	74.500
Subvention	50.000
Vente du Snipe « Flic »	30.000
	224.601

BOIS CHARBON MAZOUT

Léon ROBERT & BERNARD

63, Grande-Rue, THONON

Téléphone 1.54

La parole est ensuite donnée par le Président à ceux qui auraient des explications à demander, des critiques à formuler sur le déroulement du dernier exercice ou des suggestions à fournir pour l'exercice 1951.

M. G. Gianola demande en premier la parole en priant le Trésorier de vouloir bien lui préciser à quoi se rapporte le poste « Assurances » énoncé dans son rapport.

M. A. Romanet explique qu'il s'agit de la valeur d'assurance du hangar de la Société et des bateaux des membres remisés à l'intérieur de celui-ci.

M. E. Lambert prend ensuite la parole au sujet de la régate « Grey-Poupon » disputée le 6 août dernier.

Il fait remarquer que cette régate aurait dû se courir sur deux tours. D'autre part, qu'elle n'a pas été disputée suivant les règlements de l'I. Y. R. U. Puis il lit ensuite les articles des règlements de course et, à la suite de ceux-ci, demande l'annulation de cette compétition en raison des motifs invoqués plus haut.

M. le Président L. Michaud fait alors remarquer à M. Lambert qu'il serait vraiment impoli et inamical, vis-à-vis de M. Poupon, qui a eu un geste plus que généreux à l'égard de notre Société, — et quelles que soient les critiques données à cette course — de demander l'annulation de celle-ci.

Puis M. Perré, en qualité de starter de cette régate, précise que vu le manque d'airs et l'heure avancée à laquelle se terminait le premier tour, il avait jugé logique d'arrêter la course à ce moment-là, comme chaque fois, du reste, il a pratiqué pour des cas semblables. En plus, cette régate était une régate privée où le donateur des prix avait le droit d'imposer des conditions particulières.

M. Lambert rétorque alors ses précédents arguments en se tenant strictement aux règlements de course, en ajoutant que vu l'importance des prix cette compétition aurait dû se courir sur deux tours.

M. P. Vignet, Président d'honneur, intervient à ce moment dans la discussion en signalant que toute réclamation doit obligatoirement être faite par écrit au Comité de course dès la fin de la régate. Il fait ensuite remarquer à M. Lambert que cette réclamation n'ayant pas été donnée en temps opportun à celui-ci, celle-ci est jugée irrecevable.

M. Lambert prétend qu'il a fait ces mêmes réclamations le soir de la régate, mais qu'elles n'ont pas été rédigées par écrit. Il précise qu'il écrira, malgré tout, à la Fédération et demandera l'annulation de cette régate.

« Réclamez donc, dit M. Vignet, votre réclamation sera rejetée d'avance ».

M. A. Romanet appuie les paroles de M. Vignet et souligne que la réclamation n'aura aucune valeur parce que n'étant pas faite dans les délais réglementaires.

La discussion sur cette question étant jugée terminée, le Président Michaud demande si d'autres membres ont à demander la parole.

M. Delhumeau signale, alors, que si la Société envisageait l'achat éventuel d'une ou de nouvelles unités, que le Comité pourrait s'adresser au Centre « Colbert », à Annecy, qui possède des Dinghy qui, certainement, seraient vendus à des prix très intéressants.

M. J. Philippe rappelle ensuite qu'il y aurait une démarche à faire auprès de la C. C. I. A. T. pour l'obtention d'une subvention pour notre Société. Celle-ci aurait beaucoup de chances d'aboutir.

Le Secrétaire en prend note pour suite à donner.

M. E. Lambert, à nouveau, à ce moment, demande la parole pour formuler le vœu que l'établissement des prix des Coupes de la saison 1951, ait lieu avant la régate. Enfin, il reproche la façon d'agir anti-sportive d'un de ses camarades de régates, M. J. Dufays, lors du passage d'une bouée à la Coupe « Grey-Poupon ».

M. J. Dufays, visé, répond alors à ce dernier qu'il s'étonne que celui-ci ne lui ait pas fait part de ce reproche plus tôt, mais, considérant, pour sa part, cette question comme un cas personnel, il refuse d'en causer en assemblée générale, acceptant d'en discuter en toute autre circonstance.

Toutes discussions étant maintenant épuisées, le Président L. Michaud demande à l'assemblée de passer au vote des résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale après avoir entendu la lecture du Comité de Direction sur l'exercice 1949-1950 *en approuve les termes.*

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du Trésorier, approuve les comptes de l'exercice 1949-1950 *tels qu'ils lui ont été présentés et donne à celui-ci quitus de sa gestion.*

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ratifie la nomination faite, au cours de l'exercice, de M. Joseph Poupon comme membre du Comité de direction.

Elle désigne ensuite les personnalités dont les noms suivent pour composer le Comité de Direction en 1950-1951.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve les taux de cotisations fixés par le Comité.

Toutes ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

On procède ensuite au dépouillement des votes pour l'élection du Comité pour l'exercice 1950-1951.

Les résultats sont les suivants :

ÉLUS : M. Joseph Poupon
M. Georges Mudry
M. Jean Perré
M. André Romanet
M. Louis Michaud
M. Jacques Dufays
M. Joseph Ducret
M. Charles Morellet.

Les résultats de ce scrutin étant connus, la discussion terminée, M. le Président L. Michaud lève la séance à 20 h. 30, puis les Membres se rangent autour de la table préparée pour le dîner traditionnel qui clôture l'Assemblée générale.

Au cours de ce repas où l'on cause surtout « nautique » et où chaque convive, tour à tour, cherche à rappeler à son voisin de table les faits cocasses de cette saison de voile, les Membres présents eurent à faire honneur à l'excellent menu préparé avec soin par le chef de cuisine réputé, M. Maulet.

Au dessert ce fut le tour des allocutions. D'abord celle de M. L. Michaud, Président, rappelant, une fois de plus, l'activité marquante de la S. N. L. F. au cours de l'exercice écoulé; M. J. Dufays, Vice-Président, succédant, souligne l'effort de la Société et les succès remportés; M. P. Vignet, Président d'honneur, infatigable de sa verve coutumière, met la note gaie à cette soirée; M. J. Beley, directeur du Casino d'Evian et nouveau Vice-Président d'honneur de la S. N. L. F., prononce quelques paroles aimables à l'adresse de tous et lève son verre à la prospérité toujours plus grande de la Société; enfin M. Margairaz, en navigateur éprouvé, rappelle à tous — avec preuves à l'appui — que l'on est, sur le lac, jamais assez prudent et que chaque propriétaire de bateau doit mettre de son côté le maximum de sécurité.

Puis la piste de danse est laissée aux amateurs de danses, permettant ainsi à tous de terminer agréablement cette soirée annuelle d'Assemblée générale.

CAVE CANEM !

Prends garde au chien ! Cette pensée hantait l'esprit de nos invités lorsqu'ils pénétrèrent dans la Ville d'Evian aux dernières Régates de la saison. La Ville d'Evian avait-elle voulu se défendre contre l'invitation des « loups de mer » en ceinturant le port d'une garde canine ? ou bien, avait-elle voulu présenter aux mordus de la voile des spécimens dont le mordant est bien connu.

Jamais les pompiers, pour la fête des rosières, ou la Garde Républicaine, pour la réception d'un des « Grands » n'avaient accueilli leurs invités d'une fanfare aussi retentissante.

Cave canem ! Attention aux chiens !

Ils sont dangereux, ils mordent, mais ils donnent aussi de bonnes leçons aux hommes. Ce sont des amis fidèles.

Et voilà pourquoi une cordiale sympathie lia de suite les mordus de la voile et ceux qui mordent. On fit vite bon ménage, on s'accommoda de ce bruyant voisinage et, le soir, un banquet réunissait les nautiques au Restaurant du Casino, à côté des amis des chiens. Nos voisins ne montrèrent les dents que pour bien nous faire voir qu'ils étaient d'accord avec nous sur la qualité de l'excellent dîner qui nous fut offert par la Direction du Casino.

La soirée se prolongea une partie de la nuit, dans une atmosphère de bonne amitié, prédisposée par la bonne chère et les bons vins, et l'on se quitta à regret, car il fallait penser aux régates du lendemain. Quelle vie de chien !

Gloire à la gent canine qui rehaussa cette réception déjà si bien réussie.

Pendant longtemps se répercuta dans nos montagnes l'écho de la réception bruyante de nos amis les chiens.

L. M.

RESTAURANT - BAR
CUISINE SOIGNÉE - CONFORT MODERNE
TÉLÉPHONE 44
Hôtel de Paris
THONON-LES-BAINS
E. PETRAULT, PROPRIÉTAIRE

Grand Hôtel
du Parc
ÉVIAN - LES - BAINS
Bord du Lac
Restaurant
TENNIS - GARAGE
Téléphone 330 et suite

POÈME offert à la SOCIÉTÉ NAUTIQUE DU LÉMAN FRANÇAIS, avec sa sympathie, par CHRISTEL ALLAN. (Extrait de « MONOCLINE » — Recueil en cours de réalisation).

Régates

On a tué le lac
à petits coups de coque dans sa chair
On a tué le lac
Il s'est couché sur la rive
à fleur de sol
Le ciel est au-dessus
Ils se regardent dans les yeux
Soudain
d'un élan
le lac a relevé ses vagues
Maintenant il divague
Il divague le lac
parce qu'au bord de l'horizon
des marins d'occasion
ont fait gonfler des voiles rondes
comme des bouquets d'oranger
sur ses cheveux
d'écume
Le lac
a relevé ses vagues
Il a repris le jeu
et rit de tous ses reflets d'eau
Le ciel est au-dessus
Mais
le ciel a fermé son œil de soleil
Il est jaloux le ciel
parce que les voiles du lac filent
et que
ses étoiles
à lui
restent tranquilles.

CHRISTEL ALLAN.

SOCIÉTÉ
SAVOISIENNE
DE CRÉDIT

Face la Poste, THONON

Téléphone 1-75

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE
BOURSE -- CHANGE

BRASSERIE

La Régence

(au centre de la ville)
THONON-LES-BAINS
Téléphone 3.87

DANS LE PLUS ACCUEILLANT DES CADRES

TOUTES LES CONSOMMATIONS
DE PREMIER CHOIX

L'« AUDACIEUX »

au Championnat des Snipes de France et de l'Union Française

Pour la première fois, croyons-nous, le pavillon de la S. N. L. F. a flotté sur mer, à l'occasion du Championnat de France et l'Union Française couru au Havre, du 19 au 22 août 1950.

Convenons que pour ce coup d'essai il ne s'est pas mal comporté, puisque nos deux jeunes représentants, Michel Chamay et J.-P. Demiaux, regagnèrent Thonon avec le titre de sous-champions de France, s'étant classés 2ème, sur l'« Audacieux » (obligeamment mis à leur disposition par G. Mudry) devant 11 autres concurrents, tous appartenant au littoral maritime.

Prétendre que c'est sous aucune appréhension que nos jeunes « audacieux » prirent contact, pour la première fois, avec l'élément salé serait peut-être beaucoup dire. Mais puisque nos deux intrépides ont promis de décrire, quelque part dans ce Bulletin, leurs impressions de Championnat, nous renvoyons nos lecteurs à cet article, d'où transpirera (peut-être) entre les lignes cette appréhension.

J. P.

Alfred Amiguet

ARCHITECTE NAVAL CONSTRUCTEUR

Téléphone 6.93.30 **SAINT-GINGOLPH** (Suisse)

SAISON 1951

Cotisations
Cotisations
Cotisations !

RÉGLEZ
SANS RETARD
AU TRÉSORIER

Vous lui faciliterez sa tâche.

Vous assurerez meilleure vie à votre Société.

Vous vous éviterez des frais de recouvrement applicables DÈS LE 1er JUILLET 1951.

LE COMITÉ.

LE HANGAR DE LA SOCIÉTÉ EST A LA DISPOSITION DES MEMBRES POUR REMISER LEURS BATEAUX.

S'ADRESSER AU TRÉSORIER POUR LE TARIF DE LOCATION.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ NAUTIQUE DU LÉMAN FRANÇAIS

Membres Actifs :

ARNULF Albert, 13, rue de Poisy, Paris (5me), et 4, rue du Levant, Evian-les-Bains.
BARANCY H., 8, rue des Pontonniers, Strasbourg.
BELEY Jacques, Directeur du Casino d'Evian, Evian-les-Bains.
BOTTOLIER Edmond, pharmacien, boul. de la Corniche, Thonon.
BRIALLON Marius, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.
BRINON-CHERBULIEZ (Mme), Square A.-Briand, Thonon.
CARIATOR Alice (Mlle), le Molard, Thonon.
CHAMAY Fernand, 67, rue de Chabrol, Paris (10me).
CHAMAY Jacqueline (Mme), 67, rue de Chabrol, Paris (10me).
CHAPUIS Francis, Directeur de la Banque Savoisienne, Thonon.
Docteur COTTET Jean, Villa les Hermones, Evian.
CRUZE Philippe, Président du Conseil d'Administration des Eaux Minérales d'Evian, le Pré Curieux, Publier (Hte-Savoie).
DAUVET Jacques, La Maison, Excenevex (Hte-Savoie).
DELECRAZ Georges, 8, rue des Vollandes, Genève (Suisse).
DELHUMEAU Philippe, « Le Parc », boul. de la Corniche, Thonon.
DEPASSEL Roger, 2, Impasse des Acacias, les Charmilles-Thonon.
DOSSUNET Charles, Industriel, 55, rue de Vincennes, Montreuil (Seine).
DUCRET Rémy, Chantiers Navals de Tourronde-Lugrin (Hte-Savoie).
DUFAYS Jacques, 3, boulevard Bel-Air, Thonon.
DUFAYS Denise, 3, boulevard Bel-Air, Thonon.
DUPONT François, Sables et Graviers de la Dranse, Amphion-les-Bains (Hte-Savoie).

SPORTS NAUTIQUES TENNIS

BLANC-SPORTS

Square A.-Briand - **THONON** - Tél. 2.83

SKIS DE COMPÉTITION : « Rossignol », « Dynamic » « Michel », « Attenhofer »

DURET Jean, Entrepreneur de Travaux Publics, 3, Square Lyautey, Chalon-sur-Saône.
DURET Marie-Jeanne (Mme), 3, Square Lyautey, Chalon-sur-Saône.
ECHALLIER Charles, Avoué, Place de la Paix, Thonon.
ERSTEIN (Mlle), 4, rue du Funiculaire, Rives-sous-Thonon.
ENGEL Frédéric, Château de Ripaille, Thonon.
FAVA, 38, rue Haxo, Paris (20me).
FIGHERA Pierre, La Capite, Quai de Ripaille, Thonon.
FISCHER Christiane, 28, boulevard Ornano, Paris (18me).
FORAS Hubert (Comte de), 41, rue Pasteur, Annemasse (Hte-Savoie).
FRANCFORT, Morges (Suisse).
GIANOLA François, Industriel, 11, rue St-Sébastien, Thonon.
GIRAUD-SAUVEUR, Champagnole (Jura).
GIROD Josette, Immeuble Lacroix, Avenue Jules-Ferry, Thonon.
GONDRAND François, Le Petit Manoir, Av. du Léman, Thonon.
GROS Jean-Jacques, Ingénieur, 2, Square A.-Briand, Thonon.
GUISAN Henri (Colonel), St-Sulpice-sous-Lausanne (Suisse).
LALOU (Mme), Villa Pré-Riant, Amphion-les-Bains (Hte-Savoie).
LAMBERT Edouard, 11, Place Jules-Mercier, Thonon.
LEMUET Jean, boulevard des Bains, Thonon.
LIVRAGHI Dario, Quai de Ripaille, Thonon.
MARGUERAT Georges, Les Rives de Montjoux, Avenue de Corzent, Thonon.
MARGUERAT Robert, Les Rives de Montjoux, Avenue de Corzent, Thonon.
MARGUERAT Yvette, Les Rives de Montjoux, Avenue de Corzent, Thonon.
MARIN François, Banquier, Avenue du Léman, Thonon.
MARTI, Grand'Rue, Morges (Suisse).
MAYET Albert, Avocat, Le Parteyi, Messery (Hte-Savoie).
MICHAUD Louis, Chirurgien-Dentiste, 13, place des Arts, Thonon.
MICHAUD Emma, Villa les Edelweiss, 54, rue des Alpes, Thonon.
MONDON Robert, Industriel, « Le Parc », boul. de la Corniche, Thonon.
MONOD, Morges (Suisse).
MUDRY Georges, Villa La Savoyarde, 30, boulevard Général-Dessaix, Thonon.
MUDRY Berthe, Villa La Savoyarde, 30, boulevard Général-Dessaix, Thonon.
PERILLARD André, Galeries Beau-Rivage, Ouchy-Lausanne (Suisse).
PERRÉ Jean, Libraire, 5, Square A.-Briand, Thonon.
PHILIPPE Jean, 3, rue des Granges, Thonon.
POCHAT Louis, Directeur de la Société du Gaz, 21, Avenue de Corzent, Thonon.
PORTIER Maurice, 9, rue de Naples, Rives-sous-Thonon.
PORTIER-HAVEL Vlasta (Mme), 9, rue de Naples, Rives-sous-Thonon.

POUPON Joseph, Industriel, 94, rue Jean-Jaurès, Levallois-Perret (Seine).
PRUNIER Jean, Pharmacien, Villa La Mouette, Chemin des Clerges, Rives-sous-Thonon.
PRUNIER Andrée-Laure (Mme), Villa La Mouette, Chemin des Clerges, Rives-sous-Thonon.
REGARD Maurice, Professeur, Chemin des Clerges, Rives-sous-Thonon.
ROBIN Jean, Administrateur des Colonies, Avenue Général-Leclerc, Rives-sous-Thonon.
ROMANET André, Négociant, 16, rue Vallon, Thonon.
ROMANET Yolande (Mme), 16, rue Vallon, Thonon.
SALMONIÈRE (de la) Geoffroy, Les Iris, St-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône).
SCHOENLAUB Jean, rue Madira, Courbevoie (Seine).
SEEFELD Paul Frédéric, 1, rue Docteur Favre, Annemasse (Hte-Savoie).
VIGNET Paul, Ingénieur E. C. P., Val Fleuri, Chemin des Clerges, Rives-Thonon.
VIGNET Louis, 1, rue Bellanger, Neuilly-sur-Seine.
WERTZ, Boulevard Bel-Air, Thonon.

Membres Juniors :

BOUCHET, rue des Allobroges, Thonon.
CHAMAY Michel, 4, rue Pasteur, Thonon.
DEMIAUX Jean-Pierre, 3, Square A.-Briand, Thonon.
DUSSUD Marie-Thérèse (Mlle), Villa Les Genêts, Avenue du Léman, Thonon.
INGLIN Odette (Mlle), Impasse des Acacias, Les Charmilles, Thonon.
MARIN Jacques, 22, Avenue du Léman, Thonon.
PATAY Paul, Square A.-Briand, Thonon.
PEILLEX Paul, 24, Avenue des Vallées, Thonon.
RIOLLOT Bernard, 7, Place Jules-Mercier, Thonon.
THIEBAUT Jacques, 5, Square A.-Briand, Thonon.
THIEBAUT Jean-Pierre, 5, Square A.-Briand, Thonon.

Victor DEMIAUX
3, Square A.-Briand, THONON
ROBES DE PLAGE
SHORTS
COSTUMES DE BAINS
MODÈLES DE COUTURE
TOUS VÊTEMENTS POUR DAMES

De tout... un peu !

Depuis de longs mois, notre infatigable et combien dévoué Secrétaire, correspond en vue de l'obtention de prix destinés à doter les Coupes de la saison 1951.

Malgré les quelques « silences » de firmes consultées, d'autres ont répondu positivement, et nous sommes assurés du même nombre de compétitions que l'année dernière.

Que de beaux dimanches en perspective pour Requinistes et Snipistes !

⁂

Comme il en avait déjà été question l'année dernière, le poste du starter va être transféré sur le toit du Sauvetage. En effet, l'élargissement du quai devait, tôt ou tard, nous chasser de notre ancien emplacement.

Deux mâts, — l'un situé devant la plate-forme et l'autre sur la jetée — formeront la ligne idéale. Le prolongement de celle-ci servira au départ et à l'arrivée des bateaux en régates. La bouée de départ est supprimée. Cette marque de parcours qui dérapait souvent sous l'action du vent et ne se trouvait plus, de ce fait, sur la ligne idéale, induisait souvent les skippers en erreur pour prendre le départ.

Suivant l'expression consacrée « on partira sur la ligne idéale ». Cela obligera à mouiller deux bouées dites « d'entrée et de sortie » situées de part et d'autre de l'axe du départ. Ces deux bouées devront être doublées alternativement soit au départ soit à l'arrivée mais toujours entre bouée et terre.

Nous aurons ainsi une installation très réglementaire, qui sera notamment précieuse pour l'entraînement des Equipages désignés pour nous représenter au Championnat National 1951.

⁂

L'aménagement du toit du Sauvetage et le mouillage de nouvelles bouées provoquent l'enthousiasme modéré de

notre Trésorier qui voit son maigre budget assailli de toutes parts par des dépenses toujours... très justifiées !

La soixantaine de milliers de francs, que produisent péniblement les cotisations de l'ensemble des Membres sont bien anémiques pour faire face à toutes les dépenses : Entretien des deux Snipes de la Société, entretien du matériel de balisage de Régates, frais d'organisation des Régates et des Coupes, frais de correspondance, d'impression de papiers à lettres, circulaires, cartes de membres et enfin, frais de recouvrement des cotisations...!

Recouvrement des cotisations. Sait-on que sur 90 membres, 60 seulement ont finalement payé, souvent après rappels, et que 2 ou 3 des 30 défaillants ont pris la peine de signaler leur démission !

Cette année encore nous avons maintenu le montant des cotisations à mille francs. C'est peu, mais paraît-il, encore trop pour certains. Donc maintenu à mille francs, faisons en compensation un effort : évitons donc au Trésorier qui lui aussi aime naviguer, de passer son été à rédiger des rappels. Le Trésorier c'est toujours notre grand ami André ROMANET, qui habite immuablement, comme chacun sait, rue Vallon : allons donc, en début de saison, lui donner notre billet de mille, rien ne sert de remettre il faudra quand même y passer...!

⁂

Mais que deviendrions-nous si, livrés à nous-mêmes, la Municipalité, le Comité des Fêtes et cette année — soulignons-le tout particulièrement, — la Chambre Commerciale, ne nous venaient en aide, pour l'achat des prix de nos grandes Régates Internationales de Juillet ?

COMBUSTIBLES
MATÉRIAUX -- SCIERIE ET PARQUETERIE
MUDRY FRÈRES
24, Boulevard Georges-Andrier, THONON — Tél. 0.04
S. A. R. L. au capital de 1.750.000

CONCESSIONNAIRES des Isolants « ISOREL » et « ISOVER »
des Contreplaqués « OCEAN »
des Préfabriqués des « MENUISERIES FRANÇAISES »

A la dernière assemblée du Comité des Fêtes, M. le Maire de Thonon, après avoir souligné l'importance des dépenses nécessitées par la mise en valeur du Léman, concluait son exposé en déclarant : « L'avenir de Thonon est sur l'eau »...

Comme ces paroles vont droit au cœur de ceux qui, comme notre grand Président, M. VIGNET, n'ont d'autres ambitions que de développer l'amour du lac et de la voile !

Que le Conseil Municipal de Thonon, et en particulier M. Georges PIANTA, le Comité des Fêtes et son Président M. le Dr ACHARD, et enfin la C. C. I. A. T. représentée par son Président M. Paul GIANOLA, veuillent croire ici à la sincérité des remerciements chaleureux que nous leur formulons.

⁂

Cette fois c'est officiel, c'est le 29 Juillet au matin que se dérouleront nos grandes Régates. L'après-midi est consacrée au Rowing, faisant ainsi de ce jour-là une grande fête de l'eau.

On se souvient encore de la grande participation des clubs de voile suisses... Nos amis suisses gardent un bon souvenir de cette journée du 30 Juillet 1950 et nous ont promis de revenir plus nombreux encore.

A Evian, le dernier dimanche d'août sera réservé cette année aux Chiens, et le Casino désireux de séparer les deux choses, a demandé le 2 Septembre pour organiser les Régates à Voile. Ce sera ce même dimanche que se déroulera la Coupe des Quatre Lacs. Le Club invitant est cette année Annecy, et nul doute que la compétition ait lieu sur Star comme en 1947.

⁂

On trouvera quelque part dans cet Annuaire un règlement concernant les conditions à remplir pour participer aux Coupes commerciales inter-sociétaires, pour les Séries REQUINS et SNIPES.

Les Etablissements Grey-Poupon, Vieille Cure, Cordial-Médoc, Monsavon, Chanel, ont bien voulu s'engager pour la saison à venir.

Afin de procurer quelques fonds supplémentaires à notre trésorerie, nous avons décidé de prendre cette année 200 francs de droits d'inscription par bateau engagé, et

d'exiger que seuls pouvaient être inscrits les membres de la S. N. L. F. ayant déjà cotisé pour 1951.

Il paraît évident et logique que les bénéficiaires des prix récompensant chaque Coupe, aient au moins versé leur cotisation pour concourir.

Quelques incidents légers mais regrettables, n'auraient pas eu lieu en 1950 si l'application de cette méthode avait été plus stricte.

⁂

Et comment terminer sans remercier ceux qui nous permettent d'écrire ces lignes : nos fidèles et nombreux annonciers. Eux seuls nous assurent le paiement intégral de cet Annuaire que nous voudrions toujours plus beau, toujours plus épais.

Merci enfin à tous ceux qui concourent inlassablement à la prospérité de notre Société Nautique.

Et maintenant bon vent, bon œil. Mais d'abord un peu de papier abrasif, d'huile de coude et de persévérance. Ensuite on verra bien, avec un peu de chance...

J. D.

SOCIÉTÉ ANONYME POUR L'EXPLOITATION
DES SABLES ET GRAVIERS DE LA DRANSE

Au Capital de 1.000.000 de Francs

AMPHION -
PUBLIER
(Hte - Savoie)

Téléphone 5

DRAGAGES

LISTE DES BATEAUX

appartenant à la S. N. L. F. ou à ses MEMBRES

Séries	Nom des Voiliers	PROPRIÉTAIRES	N°s de course
8 m. J. I.	*Glana*	M. GUISAN H., St-Sulpice	Z. 4
REQUINS	*Snark*	MM. LEMUET Frères, Thonon	F. 23
—	*Hanonut*	M. MARGUERAT Robert, Thonon	F. 27
—	*La Ramée*	M. GIROD-SAUVEUR, Thonon	F. 28
—	*Kandor*	Mme BRINON-CHERBULIEZ	F. 30
—	*Why-Not*	M. POUPON Joseph, Levallois	F. 71
6 m. 50 J. I.	*Ara*	M. VIGNET Paul, Thonon	F. 63
—	*Ondine III*	M. MARTI, Morges	Z. 9
15 m² S.N.S.	*Maïa*	M. PÉRILLARD, Ouchy	
—	*St-Disdille*	M. DELÉCRAZ, Genève	
STARS	*Titin*	M. FIGHIERA Pierre, Thonon	
—	*Albatros*	M. SEEFELD Paul, Annemasse	
PAPILLONS N.O.O..	*Zig-Zag*	M. SABRAN, Yvoire	
DÉRIVEURS 20 m².	*Djinn*	M. VIGNET L., Neuilly-s.-Seine	E. 10
—	*Nénuphar*	M. DÉPASSEL Roger, Thonon	E. 11
—	*Mizar*	M. ARNULF Albert, Evian	E. 12
—	*Bounty II*	M. GIANOLA François, Thonon	
DÉRIVEURS 15 m².	*Marmara*	M. le Dr COTTET, Evian	
—	*Niou-Louk*	Mme CRUZE, Publier	
DÉRIVEUR 10 m² .	*Forban*	M. PHILIPPE Jean, Thonon	
SNIPES	*Krikibi*	M. MARIN François, Thonon	6010
—	*Flac*	S. N. L. F.	6011
—	*Floc*	S. N. L. F.	6512
—	*Basile*	M. MICHAUD Louis, Thonon	6522
—	*Traction à Vent*	M. CHAMAY Fernand, Thonon	6537
—	*Triolet II*	M. DUFAYS Jacques, Thonon	8179

A la Bonne Maison

20, Grande-Rue, THONON — Tél. 5.70

VÊTEMENTS pour DAMES, HOMMES et ENFANTS

SES RAYONS :
CHEMISERIE, LINGERIE, TISSUS, BLANC

TOUTES LES NOUVEAUTÉS aux Meilleurs Prix

LISTE DES BATEAUX DES MEMBRES DE LA S.N.L.F. (suite)

Séries	Nom des Voiliers	PROPRIÉTAIRES	N°s de course
SNIPES	*Tout Atout*	MM. MARS et DEGENÈVE, Thonon	6539
—	*Audacieux*	M. MUDRY Georges, Thonon	6540
—	*Kotek*	M. PRUNIER Jean, Thonon	6541
—	*Mathurin*	M. ROMANET André, Thonon	6542
—	*Clapotis*	M. MONDON Robert, Thonon	
—	*Ksour*	M. DELHUMEAU, Thonon	
—	*Sorcière II*	M. LAMBERT Edouard, Thonon	8334
—	*Sens Unique*	MM. J. et J.-P. THIÉBAUT	
—	*La Bohème*	M. BARANCY H., Strasbourg	
CRUISERS	*Anahita*	M. DAUVET Jacques, Excenevex	
—	*Christiane*	M. POCHAT Louis, Thonon	
—	*Esturgeon*	M. MICHAUD Louis, Thonon	6538
—	*Claudine*	M. FRANCFORT, Morges	
SHARPIES	*La Folie*	Mme DURET, Chalon-s.-Saône	1185
CANETON	*Bloblo*	M. DURET J., Chalon-s.-Saône	1013
BELOUGAS		M. DOSSUNET, Montreuil-s.-Seine	
AILES		M. BRIALON, Lyon	

ETS ROMANET
S. A. R. L.

Fers - Quincaillerie

16, Rue Vallon, THONON
— Téléphone 19 —

Etablis. J.-M. DEGENÈVE

Concessionnaire RENAULT
Arrondissements de THONON et BONNEVILLE

Avenue d'Evian THONON Tél. 75 et 74

STATION SERVICE MODERNE
SPÉCIALISTES POUR TOUS TRAVAUX
POMPES A INJECTION — STOCK — PIÈCES DÉTACHÉES

RÉSULTATS DES RÉGATES INTERNATIONALES

organisées dans la Rade de Thonon-les-Bains,
le 30 Juillet 1950,
par la Municipalité
avec le concours technique de la S. N. L. F.

PARCOURS A (2 km. 800)		PARCOURS B (5 km.)				
Séries	YACHTS	PROPRIÉTAIRES	Temps h.	m.	s.	Classement
6 m. J. I.	*St-Yves*	M. GILLON, C.V.L.	1	38	26	1er
CRUISERS A	*Albatros*	M. SCHNEIDER, C.V.L.	1	48	01	1er
	Marsouin	M. DISERENS, C.V.V.T.	1	51	28	2me
CRUISERS B	*Lucky*	M. ...	1	59	40	
LACUSTRES	*Lalo II*	M. GERBER, C.V.L.	1	44	13	1er
	Pasiphou	M. CUBERAN, C.V.L.	1	44	46	2me
	Fil d'Argent	M. SOLLBERGER, Morges	1	46	31	3me
REQUINS	*Honut*	M. MARGAIRAZ, Thonon	2	15	40	1er
	Why Not II	M. GREY-POUPON, Thonon	2	19	01	2me
	Kandor	Mme BRINON-CHERBULIEZ	2	20	48	3me
6 m. 50	*Alain II*	M. RAMELET, C.V.L.	1	34	35	1er
J. I.	*Triton*	M. THORENS, C.V.V.T.	1	35	24	2me
	Aramis	M. HOSTETTLER, C.N.M.	1	25	30	3me
	Naïade	M. MERZ, C.N.M.	1	35	51	4me
	Ondine III	M. MARTI, Rolle	1	37	05	5me
	Slow	M. NEESER, C.N.M.	1	38	27	6me
	Fleur d'Eau	M. WARNERY, S.N.L.F.	1	39	07	7me
	Ara	M. VIGNET, S.N.L.F.	1	40	46	8me
15 m²	*Maïs*	M. PERILLARD, C.V.L.	1	42	51	1er
S. N. S.	*Chant-Joran*	M. CURCHOD, C.V.L.				
GRÈBES	*Gingolaise*	M. AMIGUET, St-Gingolph	1	10	34	1er
	Tampico	M. SCHULL, C.V.V.T.	1	13	12	2me
	Sirocco	M. DESCOENDRES, C.V.V.T.	1	14	15	3me
	Eljo	M. MAENDLY, La Tour	1	14	22	4me
	Coquelicot	M. FAJAR, La Tour	1	14	51	5me
	Grise II	M. PFEIFFER, C.V.V.T.	1	15	14	6me
AILES	*Miel*	M. PIOT, S.N.L.F.	1	21	16	
20 m²	*Pavane*	M. FAVRE, C.N.M.	1	04	26	1er
	Roluck	M. ANSELBORNE, S.N.L.F.	1	04	31	2me
	Ricochet	M. HOSTETTLER, C.N.M.	1	04	46	3me
	E. 49	M.	1	04	59	4me
	Mathurin	M. SALINA, C.N.M.	1	07	07	5me
	Ibis	M. SCHENK, C.N.M.	1	15	10	6me

RÉGATES DE THONON DU 30 JUILLET (suite)

Séries	YACHTS	PROPRIÉTAIRES	Temps h.	m.	s.	Classement
20 m²	*E. II*	M.	1	16	04	7me
	Albatros	M. MAYOR, S.N.R.	1	18	28	8me
15 m²	*Nitchevo*	M. GRINBULLER, S.N.R.	1	21	17	1er
SNIPES	*Princesse*	M. TREYVAND, S.N.R.	1	09	37	1er
	Popée II	M. MANIGLEY, S.N.R.	1	11	38	2me
	Traction à Vent	M. CHAMAY F., S.N.L.F.	1	14	15	3me
	Marco Polo	M. ROTHLISBERG, S.N.R.	1	14	25	4me
	Diabolo	M. DÉDIÉ, S.N.R.	1	15	18	5me
	Inchallah	Mlle SEGARD, S.N.R.	1	15	46	6me
	Sorcière II	M. LAMBERT E., S.N.L.F.	1	16	19	7me
	Bounty	M. GIANOLA G., S.N.L.F.	1	16	48	8me
	Schouky	M. LERCH, C.N.M.	1	17	35	9me
	Snark	M. WURLOD, S.N.R.	1	18	02	10me
	St Marc	M. VOISIN, C.N.M.	1	19	56	11me
	Koteck	M. PRUNIER J., S.N.L.F.	1	22	26	12me
	Anoo II	M. CURCHOD, S.N.R.	1	22	36	13me
	Triolet II	M. DUFAYS J., S.N.L.F.	1	25	01	14me
	Mateia	M. MAITRIGE, S.N.R.	1	25	13	15me
	Pinoccio	M. TEYSSÈRE, S.N.R.	1	25	27	16me
	Sudab	M. ROLLI, S.N.R.	1	25	31	17me
	Mathurin	M. ROMANET A., S.N.L.F.	1	25	40	18me
	Taiaut	M. NICOLAS, S.N.R.	1	30	46	19me
	Audacieux	M. MUDRY G., S.N.L.F.	1	40	09	20me
	X...	M. VARIGLIA, S.N.L.F.	1	40	42	21me
	Krikibi	M. MARIN J., S.N.L.F.	1	41	25	22me
	Clapotis	M. MONDON, S.N.L.F.	1	41	40	23me
	Basile	M. MICHAUD L., S.N.L.F.	1	42	20	24me
	Flac	S.N.L.F.	2	19	30	25me
	Gribouille	M. PERRET, S.N.R.				disqualifié
BELOUGAS	*Alléluia II*	M. DOSSUNET, S.N.L.F.	2	26	47	1er
	Sapaudia	M. CHAPERON, S.N.L.F.	2	27	51	2me

Les Régates Internationales à Voile de Thonon-les-Bains, qui étaient incorporées dans le programme des Fêtes du Lac, ont obtenu un brillant succès.

C'est sous un ciel radieux et par une brise de Nord-Est — appelée communément « Morget » — que les soixante-cinq voiliers prirent le départ à 14 heures.

Ce nombre imposant de bateaux, répartis en sept séries, donnait un attrait particulier à cette compétition, qu'une grande affluence de personnes étaient venues admirer en cette belle journée d'été. La brise allant fraîchissant au cours de la régate, permit aux passionnés de ce beau sport de suivre, encore avec plus d'intérêt, les évolutions gracieuses des belles voiles blanches tout au long de la course.

Le signal de clôture fut donné à 17 heures, puis à 17 h. 30, un vin d'honneur était servi. Celui-ci, offert par la Municipalité, réunissait tous les concurrents, leurs amis et les personnalités marquantes des Clubs de Voile et de la Municipalité thononaise, au Bar-Dancing « l'Escale », à Rives, pour la distribution des prix.

Ces prix, constitués par de magnifiques coupes offertes par la Ville de Thonon, venaient récompenser les meilleurs régatiers de chaque série.

Plusieurs allocutions furent ensuite prononcées.

En premier M. L. Michaud, Président actif de la S. N. L. F., se déclara satisfait du beau succès remporté par ces splendides régates, et remercia la Municipalité pour l'aide financière importante accordée pour leur réalisation, puis tous les yachtmen de la rive suisse pour leur sympathique présence ; Mᵉ Pianta, Maire de Thonon — qu'accompagnaient le Comité des Fêtes et son Président le Docteur Achard —, exprima sa joie de recevoir en cette belle journée la presque totalité des navigateurs du Léman et, en particulier, les Clubs de Voile suisses toujours fidèles au rendez-vous thononais ; M. Glayre — Président du Club Nautique des Faces pâles de Genève — dit sa satisfaction de se retrouver avec le Club français ami et manifesta sa reconnaissance pour le bon accueil reçu ; enfin M. P. Vignet, Président d'Honneur de la S. N. L. F., toujours très écouté, termina par quelques paroles aimables à l'adresse de tous.

Plus tard ce fut le départ, voiles au vent, d'un chapelet de voiliers vers les différents ports d'attache, les derniers rayons de soleil éclairant encore pour quelques instants les sillages laissés par leurs coques élancées.

LES BELLES FAIENCES
LES PORCELAINES DE QUALITÉ
LES CRISTAUX DE MARQUE
LES POTERIES DE THONON

Maison A. & L. GANDER
21, Boulevard G.-Andrier, THONON
Fondée en 1840
Articles de Ménage et Fournitures pour Hôtels. — Téléphone 104

SALON DE THÉ CHOCOLATS FINS
BAGATELLE
6, Place Jules-Mercier - THONON
GLACES PORTATIVES ET DÉGUSTATION

ÉTÉ : Jardin ombragé - HIVER : Côté Téléphérique
Eden-Hôtel
MORZINE
Tout confort — Tél. 54
BAR RESTAURANT

STUDIO D'ART
A. Voide
6, Pl. Jules-Mercier - THONON-LES-BAINS
PORTRAITS - TRAVAUX D'AMATEURS
AGRANDISSEMENTS
en couleurs sur papier pour amateurs. Procédé : Dye Transfer de Kodak

La RADIO à Bord !.. sur votre Voiture !.. dans votre Chalet...
avec un AUTO-RADIO-RADIOLA
Exclusivité de
SAVOY - RADIO
Spécialiste des postes batterie
10, Boul. Georges-Andrier, THONON - ALLO 264

Calendrier des Régates 1951

Le Conseil des Clubs de Voile du Léman, réuni en assemblée le 7 mars 1951, à Morges, sous la présidence de Me Ch.-Ed. MULLER, a fixé les dates ci-après pour les régates de la saison 1951 :

JUIN	17 (?)	Fêtes du Rhône	Cercle de la Voile de Vevey-la-Tour
	23-24	Coupe du Petit Lac à Nyon	Cercle Nautique des Faces-Pâles de Genève
JUILLET	30.6-1er-7	Championnat du Léman	Club Nautique Morgien
	5-8	Championnat International des 6 m. 50	Cercle de la Voile de Vevey-la-Tour
	7-8	Bol d'Or du Léman	Société Nautique de Genève
	14-19	Croisière Eynard	Cercle de la Voile de la Sté Nautique de Genève
	20-22	Championnat des Snipes	Cercle Nautique des Faces-Pâles de Genève
	29	Régates Internationales de Thonon-les-Bains	Société Nautique du Léman Français
AOUT.....	5-12	Semaine de la Voile	Cercle de la Voile de la Sté Nautique de Genève
	26	Régates Internationales de Rolle	Société Nautique de Rolle
SEPTEMBRE	2	Régates ouvertes d'Evian-les-Bains	Société Nautique du Léman Français
	6-8-9	Petite Semaine d'Automne	Cercle de la Voile de la Sté Nautique de Genève

Tous les Clubs de Voile du Léman étaient représentés à cette assemblée importante, à savoir :

C. C. de l'U. S. Y (représenté par M. le Colonel Guisan, délégué du Haut-Lac); S. N. G. (représenté par M. Gini, président central, et M. Delécraz, vice-président); C. V. S. N. G. (représenté par M. Rappard, président); C. N. F. P. (représenté par M. Glayre, président); S. N. L. F. (représentée par MM. Mudry et

Romanet); S. N. R. (représentée par M. Mayor, Président et M. Wurlod); C. N. M. (représenté par M. Martin, Vice-Président, et MM. Neeser, Zbinden, Voisin); C. V. V. T. (représenté par M. Martin, Président, et M. Hudry).

Seul le C. V. L. n'avait pu se faire représenter, son Assemblée générale ayant lieu le même jour. Le Président, par la voie de procès-verbal, lui demanda donc de bien vouloir indiquer dans le plus bref délai possible la ou les dates encore libres qu'il se réserverait, afin que les clubs puissent établir en conséquence leurs calendriers définitifs.

C'est dans un esprit de compréhension et de bonne et loyale entente que furent décidées toutes ces dates de régates, ce que ne manqua pas, d'ailleurs, de souligner avec satisfaction le Président au cours de l'assemblée.

La date du 29 juillet demandée par notre Société, pour les régates internationales de Thonon, fut acceptée sans difficulté par les représentants présents. En ce qui concernait les régates d'Evian, la date du 2 septembre fut choisie en remplacement du 19 août, cette dernière date ayant été jugée trop rapprochée de la Semaine de la Voile par les délégués genevois, en raison de l'effort fourni par les participants au cours de celle-ci.

Les discussions closes et tous détails arrêtés, il fut procédé ensuite à l'élection du Président du Conseil des Clubs de Voile du Léman pour l'année 1951-1952, les règles du dit Conseil limitant à une année la durée de ses fonctions.

M. le Colonel Guisan, fondateur du C. C. V. L. et délégué du Haut Lac, fut nommé par l'Assemblée pour cette période.

Le nouveau Président remercia l'Assemblée pour sa confiance, souligna la façon parfaite dont Me Ch.-Ed. Muller présida durant plus d'une année, et constata avec satisfaction l'esprit que chacun des délégués apporta à cette séance, source évidente et productrice du travail concret et positif dans le sens d'une meilleure coordination des efforts des clubs de Voile.

P. S. — Au moment de mettre sous presse, n'ayant reçu encore aucune précision sur les dates choisies par le C. V. L., il ne nous a pas été possible de les indiquer dans le présent calendrier.

CHAUSSURES

R. VOISIN

21, GRANDE-RUE, 21
THONON-LES-BAINS
— Téléphone 7.29 —

CHAUSSURES
MIEUSSET
LA MAISON DES GRANDES MARQUES
THONON ANNEMASSE ANNECY

FREINS pour CYCLES
SouA
TOUS MODÈLES
ACIER ET DURALUMIN
Spécialité : MÉTAL INOXYDABLE à Haute Résistance
ÉCROUS PAPILLONS CLÉS DE SERRAGE
Tél. 446 THONON-LES-BAINS Tél. 446
(Haute-Savoie)

Ets J. GIANOLA
S.A.R.L. au Capital de 1.000.000 de Francs
INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR
Téléphone 0.39 THONON Téléphone 0.39
CHAUFFAGE CENTRAL SANITAIRE
BRULEUR A MAZOUT ET CHARBON « SIMPLIMAX »

Activité de la Flotte des Snipes
durant la saison 1950

Outre leur participation aux Régates de Nyon, Morges et Rolle, d'une part, aux Régates Internationales de Thonon et d'Evian, d'autre part, sans doute alléchés par l'attrait des prix offerts par les Etablissements « VIEILLE CURE », « Charles HEIDSIECK », « CINZANO », « GREY-POUPON », « MONSAVON », « CREPY MERCIER » et « CHANEL » (cette dernière régate réservée aux Dames), les snipes de Thonon se présentèrent au complet, sur la ligne de départ, à l'occasion des régates locales hebdomadaires.

La Presse ayant obligeamment fait paraître en son temps chacun de ces résultats, nous n'y reviendrons pas, nous bornant à donner, dans le tableau suivant, le résultat final de la saison.

THE CAPTAIN.

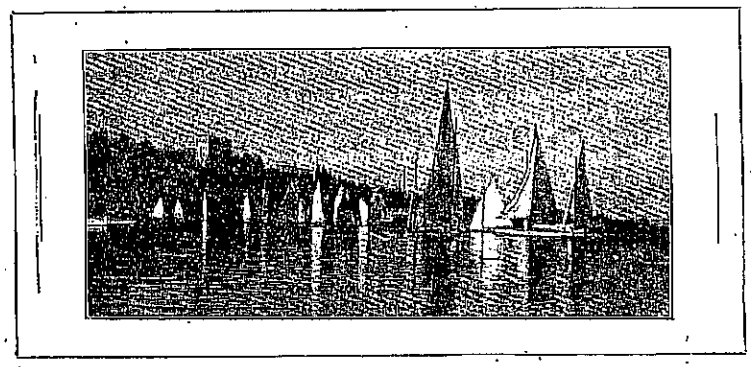

FLOTTE DES SNIPES DE THONON

Résultats des Régates de la Saison 1950

Classement	Numéros	Noms	Propriétaires	Points obtenus	Régates courues	Moyenne	Primes	Moyenne totale
1er	8.334	Sorcière II	E. Lambert	10.284	7	1.469	70	1.539
2me	6.537	Traction à Vent	F. Chamay	10.274	7	1.468	70	1.538
3me	8.179	Triolet II	J. Dufays	11.653	8	1.457	80	1.537
4me	6.539	Bounty	G. Gianola	12.720	9	1.413	90	1.503
5me	6.541	Kotek	J. Prunier	12.209	9	1.357	90	1.447
6me	6.542	Mathurin	A. Romanet	7.713	6	1.285	60	1.345
7me	6.540	Audacieux	G. Mudry	7.226	6	1.211	60	1.271
8me	6.522	Basile	L. Michaud	9.436	8	1.179	80	1.259
9me	6.410	Krikibi	B. Marin	6.950	6	1.158	60	1.218
10me	6.411	Flac	S. N. L. F.	6.662	6	1.110	60	1.170

RÉSULTATS des RÉGATES de SNIPES

COUPE DE « LA VIEILLE CURE DE CENON »

organisée le 18 Juin 1950 par la S. N. L. F.

Nos de course	Classement	SNIPES	Propriétaires	Temps h m s
6539	1er	*Bounty*	G. Gianola, Thonon	0 54 15
6541	2me	*Kotek*	J. Prunier, Thonon barré par Lambert.	0 56 20
8179	3me	*Triolet II*	J. Dufays, Thonon	0 56 50
6542	4me	*Mathurin*	A. Romanet, Thonon	0 59 30
6010	5me	*Krikibi*	J. Marin, Thonon	0 59 35
6522	6me	*Basile*	L. Michaud, Thonon	1 00 00
6540	7me	*Audacieux*	G. Mudry, Thonon	1 00 05
6011	8me	*Flac*	S. N. L. F. Thonon barré par M. Chamay Michel.	1 07 10

COUPE « CHARLES HEIDSIECK »

organisée le 9 Juillet 1950 par la S. N. L. F.

Nos de course	Classement	SNIPES	Propriétaires	Temps h m s
8334	1er	*Sorcière II*	E. Lambert, Thonon	1 57 35
6541	2me	*Kotek*	J. Prunier, Thonon	2 02 10
6539	3me	*Bounty*	G. Gianola, Thonon	2 02 20
6537	4me	*Traction à Vent*	F. Chamay, Thonon	2 04 10
8179	5me	*Triolet II*	J. Dufays, Thonon	2 14 20
6542	6me	*Mathurin*	A. Romanet, Thonon	2 18 25
6540	7me	*Audacieux*	G. Mudry, Thonon	2 19 15
6522	8me	*Basile*	L. Michaud, Thonon	2 20 20
6010	9me	*Krikibi*	J. Marin, Thonon	2 38 00
6012	10me	*Floc*	S. N. L. F. barré par J. Thiébaud.	2 53 00

RÉSULTATS DES RÉGATES DE SNIPES (suite)

COUPE « CINZANO »

organisée le 23 Juillet 1950

Nos de course	Classement	SNIPES	Propriétaires	Temps h m s
6334	1er.	*Sorcière II*	E. LAMBERT, Thonon	0 55. 15
6539	2me	*Bounty*	G. GIANOLA, Thonon	1 00 15
6537	3me	*Traction à Vent*	F. CHAMAY, Thonon	1 02 30
6542	4me	*Mathurin*	A. ROMANET, Thonon	1 06 30
8179	5me	*Triolet II*	J. DUFAYS, Thonon	1 10 50
6010	6me	*Krikibi*	J. MARIN, Thonon	1 11 25
6541	7me	*Kotek*	J. PRUNIER, Thonon	1 15 35
6540	8me	*Audacieux*	G. MUDRY, Thonon	1 19 10

Le Snipe « *Basile* » à L. MICHAUD et le Snipe « *Clapotis* » à M. MONDON durent abandonner la course, par suite d'avaries.

COUPE « GREY-POUPON »

organisée le 6 Août 1950 par la S. N. L. F.

Nos de course	Classement	SNIPES	Propriétaires	Temps h m s
8179	1er	*Triolet II*	J. DUFAYS, Thonon	1 40 40
6539	2me	*Bounty*	G. GIANOLA, Thonon	1 41 20
6537	3me	*Traction à Vent*	F. CHAMAY, Thonon	1 41 50
6334	4me	*Sorcière II*	E. LAMBERT, Thonon	1 42 00
6541	5me	*Kotek*	J. PRUNIER, Thonon	1 42 25
6540	6me	*Audacieux*	G. MUDRY, Thonon	1 43 00
6542	7me	*Mathurin*	A. ROMANET, Thonon	1 43 25
6522	8me	*Basile*	L. MICHAUD, Thonon	2 07 20
6011	9me	*Flac*	S. N. L. F., Thonon barré par M. Patay.	2 07 25

« *Clapotis* » à M. MONDON abandonne la course.

Particularité de cette course : départ à la nage au voilier, celui-ci étant situé à 50 mètres du rivage.

Electricité Générale

Y. PERACINO

Place des Arts — THONON

Téléphone 84

FRIGIDAIRE, MACHINE A LAVER « BENDIX », etc.

Baie d'AMPHION :

Hôtel de la Plage

RESTAURANT Téléphone 0.06

Même Direction : Hôtel « RÉGINA », Les Gets

Téléphone 0.16

NOS PETITS MEUBLES DE BON GOUT
RAPPELLERONT THONON CHEZ VOUS...

J.-B. GIRARD

VOTRE TAPISSIER-ENSEMBLIER

1, Boulevard des Bains, 1 **THONON-LES-BAINS**

MAROQUINERIE ARTICLES DE VOYAGE

Tout ce qui intéresse la femme élégante se trouve...

A la Chevrette

6, Boulevard Carnot, THONON

REPARATIONS — RECOUVRAGE DE PARAPLUIES

COUPE DES « PARFUMS CHANEL »

organisée le 6 Août 1950 par la S. N. L. F.

Coupe réservée aux Dames
et ouverte à la Série SNIPES et REQUINS

SNIPES

Nos de course	Classement	SNIPES	Propriétaires	Temps h m s
6539	1er	*Bounty*	Mlle PHILIPPE équipier M. Philippe.	1 07 05
6537	2me	*Traction à Vent*	Mme CHAMAY équipier J.-P. Demiaux.	1 09 34
6540	3me	*Audacieux*	Mme G. MUDRY équipier J. Thiébaut.	1 09 59
6542	4me	*Mathurin*	Mlle DUSSUD équipier J.-P. Thiébaut.	1 11 53
6541	5me	*Kotek*	Mme PRUNIER équipier Patay.	1 12 08
8179	6me	*Triolet II*	Mme D. DUFAYS équipier Bouchet.	1 14 00
6522	7me	*Basile*	Mme E. MICHAUD équipier M. Chamay.	1 15 38
6012	8me	*Floc*	S. N. L. F., Mlle INGLIN équipier Peillex.	

REQUINS

Nos de course	Classement	REQUINS	Propriétaires	Temps h m s
	1er	*Why not*	Mme C. FISHER équipier M. Poupon.	1 05 35
	2me	*Honut*	Mme MARGAIRAZ équipier M. Margairaz.	

Pour ces régates, chaque Dame participante à la course avait été appelée à tirer au sort son équipier respectif.

COUPE « MONSAVON »

organisée le 15 Août 1950 par la S. N. L. F.

Nos de course	Classement	SNIPES	Propriétaires	Temps h m s
6537	1er	*Traction à Vent*	F. CHAMAY	1 35 46
8179	2me	*Triolet II*	J. DUFAYS	1 37 00
6539	3me	*Bounty*	G. GIANOLA barré par J. Philippe.	1 42 07

« *Sorcière II* » à M. E. LAMBERT et « *Kotek* » à M. J. PRUNIER abandonnent en cours de course.

COUPE « CRÉPY-MERCIER »

organisée le 3 Septembre 1950 par la S. N. L. F.

Nos de course	Classement	SNIPES	Propriétaires	Temps h m s
8334	1er	*Sorcière II*	E. LAMBERT, Thonon	0 46 15
6537	2me	*Traction à Vent*	F. CHAMAY, Thonon	0 50 30
6540	3me	*Audacieux*	G. MUDRY, Thonon	0 51 00
6542	4me	*Mathurin*	A. ROMANET, Thonon	0 52 25
6522	5me	*Basile*	L. MICHAUD, Thonon barré par J. Thiébaut.	0 52 40
6539	6me	*Bounty*	G. GIANOLA, Thonon barré par J. Philippe.	0 53 50
6541	7me	*Kotek*	J. PRUNIER, Thonon	0 57 45

Au Voilier

PÊCHE ——— SPORT

QUINCAILLERIE MARINE
CORDAGES — CABLES METALLIQUES

Francis BOURGEOIS
4, Rue Chante-Coq, THONON

Snipes et Super-Snipes

Quand on examine un plan de jauge de Snipe, si nombreuses semblent être les cotes imposées au constructeur et si faibles les tolérances, qu'on croirait volontiers qu'un règlement si précis, si sévère, si complet n'autorise aucune « fantaisie » dans la construction.

Ce serait là mal connaître « l'ingéniosité » de certains constructeurs, soucieux d'améliorer les qualités de marche et d'évolution des snipes, en s'efforçant de tirer le maximum de profits des quelques points de détail que le règlement n'a pas cru devoir préciser.

C'est par un allongement de la ligne de flottaison que quelques-uns de ces innovateurs ont cherché une amélioration de la marche. A cet effet, ils ont modifié le profil de l'étrave en prolongeant, vers l'avant, au-delà du 1er couple, la ligne générale de la quille; ils ont, d'autre part, transformé, en surface de tolérance, ce qui, du bouchain, n'est que tolérances *linéaires*. Il ne reste plus, dès lors, qu'à faire passer l'étrave par l'angle inférieur avant du *rectangle* de tolérance, créé pour les besoins de la cause, pour obtenir une étrave du genre « Caneton » qui assure à la ligne de flottaison un allongement de 15 bons centimètres.

C'est vers une plus grande facilité d'évolution que d'autres constructeurs (aussi ingénieux que les précédents) ont porté leurs efforts. Ayant sans doute observé que le plan de jauge (par ailleurs si précis, si détaillé dans ses prescriptions relatives à la forme et aux dimensions du gouvernail) avait, tout naturellement, omis de préciser que le gouvernail devait s'articuler aussi près que possible du tableau arrière, ces constructeurs subtils se sont employés à combler une si grave lacune...

QUINCAILLERIE GÉNÉRALE
Sallavuard
2, Boul. Georges-Andrier, 2
THONON *Téléph. 22*
QUINCAILLERIE NAUTIQUE - CHAINES - CABLES
ET TOUTES FOURNITURES — OUTILLAGE

en s'efforçant de reporter le plus loin possible de l'arrière la mèche du gouvernail.

Certains utilisèrent, à cet effet, de longues ferrures munies, à leur extrémité, de femelots recevant les aiguillots du gouvernail.

D'autres — soucieux d'élégance... ou plutôt désireux d'allonger en même temps leur ligne de quille — n'hésitèrent pas à interposer entre tableau et gouvernail un « aileron », sorte d'étambot extérieur sur lequel fut fixé le gouvernail.

Muni ou non d'aileron, ce dispositif présente des avantages certains. Il améliore, en particulier, les qualités évolutives de l'embarcation.

On sait, en effet, qu'un angle de barre (gouvernail hors du plan longitudinal) crée une résultante donnant naissance, entre autres, à un couple d'évolution et à une force de résistance à l'avancement (cette dernière étant d'autant plus considérable que le gouvernail est plus proche du travers). En allongeant le bras de levier du couple, un gouvernail sensiblement éloigné du tableau arrière permet, avec un angle de barre moindre, le même effet évolutif (d'où résistance à l'avancement diminué).

En terminant cet exposé, rassurons les propriétaires de snipes « moyens » en leur faisant connaître que la S. C. I. R. A. vient de déclarer irréguliers les « super-snipes » sortis des chantiers de ces précurseurs.

J. P.

EVIAN - LES - BAINS
— SUR LE PORT —
Rendez-vous des Yachtmen
HOTEL ALBERT I^ER
RESTAURANT
BRASSERIE
BAR
Direction : A. ANTONIETTI
— Téléphone : 496 et 497 —

BAR - GLACIER
DANCING

RIVES
THONON
Tél. 7.60

L'Escale

LE RENDEZ-VOUS
DES FERVENTS
DE LA VOILE
ET DU LAC

BOULANGERIE - PATISSERIE

ANDRÉ LACROIX

14, Rue Vallon — THONON

Confiserie — Chocolats fins — Dégustation

MARIN & GIANOLA

BANQUIERS

THONON-LES-BAINS Téléphone 15

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

LE HAVRE. -- Août 1950

IMPRESSIONS DE CHAMPIONNAT

« Avec ce bateau vous ne sortirez jamais du port !!!... »

Le moral était déjà bas, pour nous marins d'eau douce, livrés à une mer déchaînée, et ces paroles d'un loup de mer achevèrent de nous ôter le plaisir que nous avions à participer aux Championnats de France. Par contre, l'« Audacieux », de Monsieur Mudry, ne l'entendit pas de cette oreille; une fois gréé et mis à l'eau, ce coursier, qui avait déjà fait ses preuves, nous invita à relever le défi. Le Léman ne devait pas se laisser intimider par la mer, si mauvaise fût-elle, et elle l'était !

C'est ainsi que pour la régate d'entraînement l'« Audacieux », toutes voiles dehors, s'y reprenait à trois fois et sortait enfin du port dans le sillage de « l'Ile de France ». Neptune s'en offensa-t-il ? Nous en fûmes certains quelques instants plus tard. Ah ! ces vagues qui vous donnent le goût du sel et cinquante litres d'eau à écoper.

Le signal est donné. Mais de quel côté partir ? car au Havre le départ est donné aussi bien vent debout que vent arrière. Combien nous regrettons le coup de sifflet sympathique donné au Quai de Ripaille quand tous les retardataires sont sur la ligne de départ ! Les pavillons de sémaphore ne nous disent rien, mais après avoir gagné la régate d'entraînement, nous les connaissons assez pour remarquer un « N » flamboyant nous annonçant que la première place, si durement gagnée nous échappait. La première régate comptant au classement était annulée.

Sans se décourager pour autant l'« Audacieux » et son équipage s'adjugeaient le lendemain, grâce aux voiles américaines, une brillante première place qui ne fut pas contestée. Vraiment, on n'attendait pas autant du Léman : trois régates, trois « premier ». Mais pour tout avouer la tempête s'était apaisée, faisant place à une brise comme sur notre lac. « Mais attendez un peu, murmurait-on, si le vent fraîchit « ils » ne tiendront pas ».

Aux régates suivantes la mer n'était pas belle. Et quelle ne fut pas la stupéfaction générale en voyant l'« Audacieux », souvent mal parti, prendre bientôt la tête et la conserver durant

les trois-quarts du parcours, pour se faire finalement doubler juste à l'arrivée. L'équipage exténué ne pouvait plus manœuvrer le bateau trop ardent et trop léger. Pourtant l'« Audacieux » gardait la tête du classement, même par gros temps. Aussi fut-il brillamment délogé de sa position de leader par une disqualification sur laquelle nous ne reviendrons pas... Relégué du coup, à la quatrième place, le bateau du Léman, montrant de quoi il était capable, enleva sans discussion la régate de clôture sous le nez de plusieurs concurrents ligués en vain contre lui. Il se trouvait à la deuxième place du classement général, mais l'honneur était sauf. Il n'en fallut pas plus pour que l'« Audacieux » se vît assailli par une délégation de snipistes des plus minutieux, armés de mètres et de pieds à coulisse : longueur du mât, surface des voiles, épaisseur des couples, etc..., tout fut vérifié sous le sourire ironique de l'équipage.

Pour son premier essai dans cette compétition qu'est le Championnat de France des snipes, la S. N. L. F. a montré qu'elle prend de l'importance et est capable de s'imposer. Qu'à l'occasion de ce compte rendu, son Comité soit remercié ainsi que Monsieur Mudry, propriétaire de l'« Audacieux », pour leur aide précieuse qui a permis la participation du « Léman » à ces Championnats.

Nous terminerons en souhaitant que la S. N. L. F. se comporte encore mieux aux prochains Championnats de France qui auront lieu à Lorient en 1951... et, nous l'espérons, à Thonon en 1952.

Michel CHAMAY,
Jean-Pierre DEMIAUX.

PHOTO
LAMY
THONON-LES-BAINS
27, Grande-Rue, 27
CINÉ

Résultats des Régates ouvertes d'Evian

**organisées le 27 Août, face Evian-Plage,
par la Société des Eaux Minérales d'Evian
avec le Concours Technique de la S.N.L.F.**

Séries	YACHTS	PROPRIÉTAIRES	Temps h. m. s.	Classement
6 m. J. I.	*Borée III*	M. BIGAR, S.N.G.	2 48 37	1er
	Silène II	M. MAUS, S.N.G.	2 49 20	2me
	Yllian VII	M. FIRMENICH, S.N.G.	2 49 27	3me
	Jeux d'Eau	M. EGGLY, S.N.G.	2 49 46	4me
	Vega	M. THEVAND, S.N.G.		5me
	Saint-Yves II	M. GILLON, C.V.L.		6me
8 m. J. I.	*Glana II*	M. le Colonel GUISAN, C.V.L.	2 52 16	
CRUISERS A	*Yolande*	M. MOUTON, S.N.R.	1 41 06	1er
	Nordsten	M. DUFFOUR, C.V.L.	1 57 29	2me
	Esturgeon	M. MICHAUD L., S.N.L.F.	2 29 16	3me
CRUISERS B	*Aileron*	M. COUVREU, C.V.V.T.	1 53 51	
LACUSTRES	*Fil d'Argent*	M. SOLLBERGER, C.N.M.		
REQUINS	*Why-Not*	M. POUPON, S.N.L.F.	1 45 13	1er
	Honni	M. MARGUERAT, S.N.L.F.	1 55 11	2me
	La Ramée	M. GIRAUD-SAUVEUR, S.N.L.F.	2 06 12	3me
	Détente	M. SOMMER, S.N.L.F.	2 08 13	4me
6 m. 50 J. I.	*Triton*	M. THORENS, C.V.V.T.	1 17 57	1er
	Alain II	M. RAMELET, C.V.L.	1 18 21	2me
	Aramis	M. HOSTETTLER, C.N.M.	1 21 25	3me
	Ondine III	M. MARTI, C.N.M.	1 22 04	4me
	Ara	M. VIGNET, S.N.L.F.	1 30 48	5me
	Naïade	M. MERZ, C.V.L.	1 33 23	6me
MOUCHERONS	*Hiva-Oa*	M. PIZZOTTI, C.V.L.	1 48 26	
15 m2 S. N. S.	*May Be II*	M. DEUTSCH, S.N.G.	1 26 11	1er
	Naney	M. WAGNIÈRE, C.V.L.	1 31 11	2me
	Maïa	M. PÉRILLARD, C.V.L.	1 33 36	3me
	Nic	M. LANDOLT, C.V.L.	1 34 56	4me
	Mousson	M. PERRET, C.V.L.	1 45 19	5me
	Aléa	abandon - erreur de parcours		
20 m2	*Roluc*	M. ANSELBORN, S.N.L.F.		1er
	Mizar	M. ARNULF, S.N.L.F.		2me
	Fra Diavolo	M. ROGIER, C.N.M.		3me
	Pavane	abandon		
GRÈBES	*Gignolaise*	M. AMIGUET, C.V.V.T.		1er
	Coquelicot	M. FAJARD		2me

RÉSULTATS DES RÉGATES OUVERTES D'ÉVIAN (Suite)

Séries	YACHTS	PROPRIÉTAIRES	Temps h. m. s.	Classement
10 m2	*Cormoran*	M. CHARMILLOT, C.N.M.	1 15 26	
BÉLOUGAS	*Babou*	M. GUÉRET, Evian	2 17 52	
SNIPES	*Marco-Polo*	M. ROTHLISBERG, S.N.R.	2 21 14	1er
	Triolet II	M. DUFAYS, S.N.L.F.	2 22 49	2me
	Kotek	M. PRUNIER J., S.N.L.F. barré par J.-P. DEMIAUX	2 24 12	3me
	Saint-Marc	M. VOISIN, C.N.M.	2 26 42	4me
	Basile	M. MICHAUD L., S.N.L.F. barré par G. MUDRY	2 28 32	5me
	Simbad II	M. ROLLI, S.N.R.	2 29 16	6me
	Sorcière II	M. LAMBERT E., S.N.L.F.	2 29 29	7me
	Fugue	M. BERGE, S.N.R.		8me
	Traction à Vent	M. CHAMAY F., S.N.L.F.		9me
	Bounty	M. GIANOLA G., S.N.L.F.		10me
	Krikibi	M. MARIN J., S.N.L.F.		11me

La veille au soir, précédant ces magnifiques régates, la Société des Eaux minérales d'Evian-Cachat avait convié au repas — dans les salons du Casino — tous les Présidents des Clubs de Voile du Léman et leurs dames. Par ce geste accueillant, la Ville d'Evian avait ainsi tenu à renouer les traditions d'amitié franco-suisse de nos rives sœurs, rappelant les belles réceptions de l'avant-guerre qui ont toujours été le fait marquant de la grande station thermale française.

M. le Sous-Préfet, M. le général Granier et M. Beley, directeur du Casino, occupaient la table centrale et étaient entourés de M. L. Michaud, Président actif de la S. N. L. F.; de M. Paul Vignet, Président d'honneur, et de M. Jacques Dufays, Vice-Président. Venaient ensuite les Présidents de la rive suisse: M. le Colonel H. Guisan, délégué du Haut-Lac; M. le docteur P. Bonnet, Président de l'U. S. Y.; M. M. Rappard, Président du C. V. S. N. G.; M. Glayre, Président du C. N. F. P.; M. Sollberger, Vice-Président du C. N. M.; les autres présidents excusés s'étaient fait remplacer.

En fin de repas, M. le Général Granier, en termes chaleureux, exprima sa satisfaction de trouver réunies autour d'une même table, les personnalités suisses et françaises des Clubs de Voile du Léman, et les remercia d'avoir tous répondu présent à l'invitation cordiale qui leur avait été faite, affirmant ainsi, de cette manière, l'amitié traditionnelle qui les a toujours unis.

Cette belle soirée se termina aux premières heures du matin, un orchestre de choix laissant toute liberté aux danseurs amateurs de belle musique.

Le lendemain après-midi au signal de départ, à 14 heures,

45 yachts répartis en plusieurs séries, coupaient la ligne idéale face à Evian-Plage, une légère brise de nord-est aidant leurs gracieuses évolutions.

Depuis les quais le coup d'œil était magnifique et nombre de personnes étaient venues admirer cette dernière manifestation sportive à voile de la saison.

A 18 heures, en fin d'après-midi, — sous la rotonde d'Evian-Plage — de splendides prix, offerts par la Société des Eaux Minérales d'Evian-Cachat, furent distribués aux équipages les mieux classés, et un vin d'honneur fut servi à tous les participants à cette régate.

M. le Général Granier eut d'aimables paroles pour tous les navigateurs, et principalement pour les représentants de la Suisse dont certains n'avaient pas hésité à faire un long déplacement pour représenter les couleurs de leurs clubs. M. L. Michaud, Président de la S. N. L. F., remercia ensuite ce dernier et la Société des Eaux Minérales d'Evian-Cachat pour l'excellente réception des Présidents de la veille, puis pour ces régates dotées de si beaux prix, enfin les dévoués organisateurs de cette belle manifestation. Pour clôturer la série des discours, M. le docteur P. Bonnet, Président de l'U. S. Y., souligna tout particulièrement le bel effort évianais réalisé au cours de ces deux journées en remerciant vivement pour l'accueil si sincère réservé à tous les yachtmen suisses.

Parmi les autres personnalités présentes à cette distribution de prix, rappelons la présence de M. Beley, Directeur du Casino; de Mme Chatin, Directrice d'Evian-Plage; de M. Paul Vignet, Président d'honneur de la S. N. L. F.; de M. Jacques Dufays, Vice-Président.

L'ARTISAN NAVAL
CONSTRUCTION DE BATEAUX
EN TOUS GENRES
Maison fondée en 1894
RÉMY Ducret et Fils
LUGRIN
AVIRONS — VOILES — MOTEURS
PÊCHE — SPORT — AGRÉMENT

Régates et Ponctualité

Il est rappelé aux régatiers qu'ils se trouvent soumis, d'une façon générale, aux règles de courses *dès le signal d'avertissement.*

En conséquence, à partir du dit signal, il leur est notamment interdit :

a) d'utiliser d'autres moyens que l'action naturelle du vent sur les voiles pour rallier plus rapidement la ligne de départ;

b) d'embarquer, débarquer ou transborder aucune personne (sauf accident);

c) d'être amarré à quai ou sur une bouée.

Il en résulte, en particulier, que les retardataires (il peut s'en trouver à Thonon... comme ailleurs !) désireux de tenter leur chance, doivent dès l'instant où retentit le signal d'avertissement, avoir embarqué tout leur équipage, avoir débordé du quai ou largué leur corps-mort. Il ne leur est pas interdit, par contre, de gréer en se laissant dériver ou en étant mouillés sur leur ancre, à condition de relever celle-ci (et non pas de l'abandonner en filant le câblot par le bout)..

THE STARTER.

Règlement spécial aux Régates sur invitation

Cette année encore, grâce à la générosité des plus grandes marques françaises, la plupart des régates hebdomadaires seront dotées de magnifiques prix.

Seront admis à prendre part à ces compétitions, les skippers satisfaisant aux conditions suivantes :

1) Etre en possession d'un certificat de jauge;

2) Avoir acquitté leur cotisation de l'année courante à la S. C. I. R. A. (Snipes);

3) Justifier qu'au moins un de leurs équipiers est, comme eux-mêmes, membre de la S. N. L. F., à jour de ses cotisations;

4) Avant chaque compétition, avoir acquitté pour eux-mêmes et leur équipage un droit d'inscription de 200 francs.

Cette somme demeure, en principe, acquise à la Société, même si le bateau ne prend pas le départ ou se trouve disqualifié.

LE COMITÉ.

COUPE DES 4 LACS 1950

AIX-LES-BAINS : 2 et 3 Septembre 1950

Comme chaque année, cette Coupe réunissait les représentants des Clubs de Genève, Annecy, Aix-les-Bains et Thonon.

Après Genève en 1949, c'était au Club Nautique d'Aix-les-Bains d'en avoir la charge en 1950, chacun de ces clubs en ayant l'organisation à tour de rôle.

L'épreuve se courut en quatre manches, chacune des équipes devant changer de bateaux quatre fois, de façon qu'en fin de régates chaque équipe ait couru sur chacun des quatre bateaux mis à la disposition par le Club invitant.

Après le tirage au sort qui eut lieu au siège du Club Nautique d'Aix, samedi 2 septembre, à 10 h. 30, le départ de la première manche fut donné à 14 h. 30, la seconde à 16 heures, et la troisième à 17 h. 15. Un temps splendide avec des airs appuyés — belle brise avec rafales — permit de courir les trois manches dès samedi.

Les chances de chaque équipe n'étaient pas tout à fait les mêmes, du fait que les quatre monotypes nationaux, prêtés par le C. N. A., étaient légèrement différents du point de vue vitesse, mais à l'issue de la 3me manche, samedi soir, nos représentants MM. M. Chamay et J.-P. Demiaux, qui avaient fait des courses splendides, mettaient Thonon à la première place.

Chaque manche attribuant les points suivants : 1er 3/4 de point; 2me 2 points; 3me 3 points; 4me 4 points; à la fin de la troisième manche les résultats donnèrent lieu au classement ci-après :

1er	Thonon	5 points 3/4,
2me	Aix	6 points 3/4,
3me	Annecy	8 points,
4me	Genève	8 points 3/4.

Le lendemain, dimanche 3 septembre, le départ de la 4me manche fut donné à 10 h. 55 par bonne brise régulière mollissant sur la fin.

Après des chances diverses, Thonon, qui longtemps fit second derrière Aix avec 300 mètres de retard, réussit à doubler ce dernier et à passer l'avant-dernière bouée avec deux longueurs de bateaux d'avance. Malheureusement, après une série

de changements de bord pour revenir à l'arrivée placée au vent, Aix réussit de justesse à passer la ligne en vainqueur. Venaient ensuite Thonon, Annecy puis Genève.

Le classement final fut le suivant :

1er Aix 7 points 1/2,
2me Thonon 7 points 3/4,
3me Annecy 11 points,
4me Genève 12 points 3/4.

A l'issue du banquet qu'offrait généreusement le Club Aixois, M. Brunner, Président de ce Club, adressa d'aimables paroles de bienvenue aux participants de cette compétition, donna la parole à M. Rappart, Président du Cercle de la Voile de la Société de Genève, lequel souligna la belle tenue et la valeur des équipiers de Thonon.

M. P. Vignet, Président d'honneur de la S. N. L. F., qui représentait la Société, prit ensuite la parole et très gaiement, avec une ironie très appréciée, termina la série des discours sous des applaudissements chaleureux.

J. D.

MAISON

Léon MERCIER

Téléphone 2 VINS *Téléphone 2*

DOUVAINE

Propriétaire de la Grande Cave de CRÉPY.
Son Crépy Pétillant.
Son Super Côtes du Rhône.
Son Rosé Sélection.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TRANSPORTS

GONDRAND FRÈRES

SOCIETE ANONYME au Capital de 10.000.000 de fr. entièrement versé
FONDÉE en 1866
SIÈGE SOCIAL A PARIS :
24, Rue de la Douane (Xme)
Commissionnaires agréés en Douanes par le Ministre des Finances, no 2441

SUCCURSALES

France

ANNEMASSE, APACH, ARMENTIERES, AUDINCOURT, AVIGNON, BEAUNE, BELFORT, BELLEGARDE, BOULOGNE, BESANÇON, CHAMBÉRY, DIEPPE, DIJON, DUNKERQUE, EPINAL, GIVET, GRENOBLE, JEUMONT, LE HAVRE, LIMOGES, LYON, MARSEILLE, MAZAMET, MODANE, NANCY, NANTES, NICE, PARIS, ROANNE, SALON, STRASBOURG, SAINT-DIÉ, SAINT-QUENTIN, THIONVILLE, TOURCOING, TOURNEMIRE, WISSEMBOURG

Angleterre

LONDRES, NEWHAVEN

Hollande

ROOSENDAAL

Belgique

ANVERS, BRUXELLES, COURTRAI, ERQUELINNES, MOUSCRON

MAISONS CORRESPONDANTES

SOCIETE ALGERIENNE DE TRANSPORTS
MITJAVILE GONDRAND
SIÈGE SOCIAL A ALGER
ALGER — BONE — BREST — MARSEILLE — MONTPELLIER — MOSTAGANEM — NANTES — ORAN — OUJDA — PARIS-BERCY — PORT-VENDRES — ROUEN — SÈTE — TUNIS

SOCIETE CHERIFIENNE DE TRANSPORTS
GONDRAND FRÈRES
SIÈGE SOCIAL A CASABLANCA

SOCIETE ANONYME INTERNATIONALE DE TRANSPORTS
GONDRAND FRÈRES
SIÈGE SOCIAL A BALE

AMERIQUE
GONDRAND BROTHERS Co
CORRESPONDANTS dans tous les PAYS DU MONDE

EVIAN

SAISON JUIN - SEPTEMBRE

CURE DE DIURÈSE

A LA BUVETTE CACHAT — A L'ETABLISSEMENT THERMAL

Toutes les Attractions des Grandes Villes d'Eaux

A LA PLAGE

NATATION - WATER-POLO.
RÉGATES A VOILE, MOTONAUTIQUES ET A L'AVIRON.

AU CASINO

DANCING - BOULE - ROULETTE - BACCARA.
CINÉMA - THÉATRE - MUSIC-HALL.

AU GOLF

(18 TROUS) 4 COURTS DE TENNIS.
NOMBREUX CHAMPIONNATS.

PROMENADES et EXCURSIONS AUX ENVIRONS

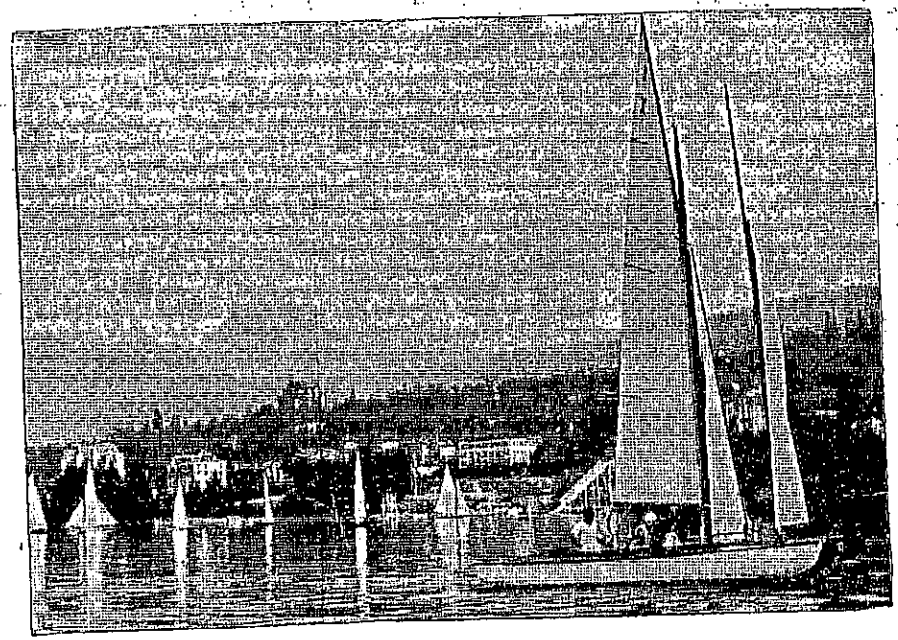

Voiliers devant Evian